



Rapport de gestion 2019

Nos règles vitales protègent contre les risques d'accidents graves et sauvent des vies. Les respecter, c'est se protéger soi-même et ses collègues.
La vie est plus belle sans accident:
www.suva.ch/regles

Chiffres et faits	3
Avant-propos	5
Interview	6
Rapport annuel	11
Gouvernance d'entreprise	24
Comptes annuels	34

En couverture

Paul Bischof (62 ans), doyen des forestiers-bûcherons des forêts neuchâteloises, aucun accident depuis 45 ans.

«Ne pas avoir eu d'accident si longtemps n'est pas qu'une question de chance. Les équipements de protection individuelle, les règles vitales, la prudence et la patience ont joué un grand rôle.» Il dit STOP en cas de danger et s'échauffe avant le travail.

Portrait de Paul Bischof:
www.suva.ch/news-f

Chiffres et faits

2067200

personnes assurées
(travailleurs à plein temps)

130000

entreprises assurées

155

milliards de francs
Masse salariale assurée AAP (assurance contre les accidents professionnels)

4,4

milliards de francs
Recettes de primes brutes

479746

accidents et maladies professionnelles enregistrés

4,5

milliards de francs
Prestations d'assurance versées

536

millions de francs
Charges d'exploitation

96

millions de francs
Investissement dans la prévention (maladies et accidents professionnels, accidents non professionnels)

57

millions de francs
Résultat d'exploitation après réduction du fonds de compensation

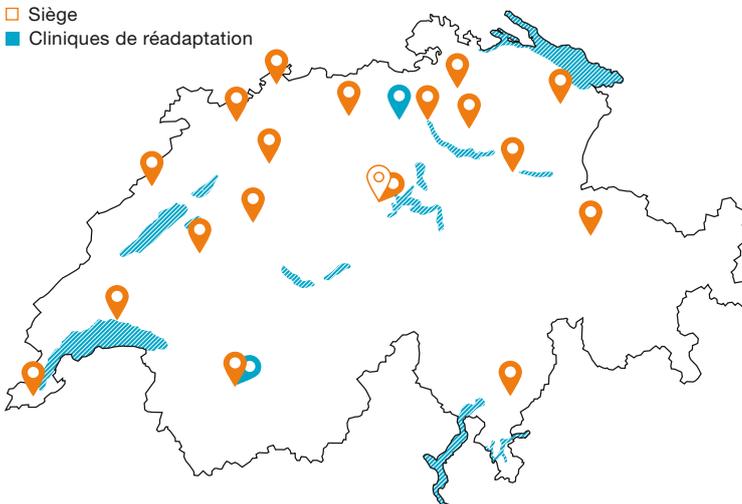
4245

collaborateurs au 31.12.2019
(3427 postes à plein temps en moyenne en 2019)

Ancrage en Suisse

- Agences
- Siège
- Cliniques de réadaptation

La Suva fournit au siège de Lucerne, dans ses dix-huit agences et dans ses deux cliniques de réadaptation des prestations complètes dans les domaines de la prévention, de l'assurance et de la réadaptation. Les spécialistes de la sécurité au travail et de la protection de la santé exercent leur activité à Lucerne et à Lausanne. Ils veillent, avec le soutien de la Confédération et des cantons, à ce que l'environnement de travail en Suisse soit sûr et sain.



«Au travail, je porte
mes équipements de
protection individuelle.»

Règle vitale #10 pour le travail en forêt



Madame, Monsieur,



Gabriele Gendotti
Président du Conseil
de la Suva



Felix Weber
Président de Direction

La pandémie de coronavirus nous montre brutalement à quel point la mondialisation nous rend vulnérables. En ces temps exceptionnels, la Suva met tout en œuvre pour fournir aux entreprises assurées et aux travailleurs la même qualité de service qu'habituellement. Elle a en outre pris des mesures pour soulager financièrement les entreprises assurées.

Malgré tout, il est temps de revenir sur une année 2019 fructueuse et riche en événements. La performance des placements de la Suva sur les marchés financiers a atteint 9,3 % lors de l'exercice sous revue, ce qui est nettement supérieur à la moyenne à long terme. Malgré la pandémie de coronavirus, la Suva continue de bénéficier d'une solide assise financière et reste en mesure de satisfaire pleinement à ses obligations financières conformément à la loi. En 2019 également, nous avons pu soulager l'industrie et l'artisanat suisses en reversant aux entreprises quelque 530 millions de francs sous la forme de réductions de primes.

Le monopole partiel dont jouit la Suva n'échappe pas aux critiques. Nous nous réjouissons d'autant plus que nos clients soient satisfaits de nos prestations: nous avons en effet obtenu en moyenne 82 points sur 100 dans le cadre des dernières enquêtes clients, ce qui est extrêmement positif. La Suva est perçue comme fiable et engagée.

Mais nos clients, eux aussi, s'impliquent fortement: malgré une hausse du nombre de travailleurs, le risque de cas a diminué. Nous nous en réjouissons, car cela montre que les entreprises prennent au sérieux la prévention des accidents.

Par le biais de notre projet interne novateur smartCare, nous souhaitons par ailleurs exploiter le potentiel des systèmes auto-apprenants. Les cas d'accident et de maladie professionnelle relevant de la routine pourront ainsi être traités plus efficacement, ce qui profitera aussi bien aux clients qu'aux fournisseurs de prestations et aux assurés.

Aidés par un vent nouveau à la tête de notre entreprise et soutenus par nos solides fondements, le Conseil de la Suva, la Direction et le personnel de la Suva continueront ces prochaines années de s'investir pour relever les défis à venir, en se focalisant systématiquement sur les besoins de notre clientèle.

Gabriele Gendotti
Président du Conseil de la Suva

Felix Weber
Président de Direction



«Le modèle Suva a fait ses preuves au fil des ans. Il fonctionne et offre de nombreux avantages aux assurés.»

Le président du Conseil de la Suva, Gabriele Gendotti (à droite), et le président de Direction, Felix Weber (au centre), en discussion avec Daniel Ammann, écrivain et journaliste.

«Il ne faut pas que les générations futures aient à payer pour les sinistres du passé.»

Meilleure performance des placements, moins d'accidents durant les loisirs, réintégrations réussies: 2019 a été une année réjouissante pour la Suva. Mais des critiques se font aussi entendre.

Monsieur Gendotti, Monsieur Weber: normalement, nous considérons d'abord l'exercice écoulé. Mais la normalité n'a plus cours avec la pandémie de coronavirus. Comment faites-vous face à cette situation, et qu'en est-il de la Suva?

Gabriele Gendotti: En tant que Tessinois, je vis de près les bouleversements de ce virus dans notre existence. C'est dur de voir comme les

«Nous devons garantir à long terme le financement de toutes les prestations pour nos assurés. Nous y sommes tenus par la loi.»

Gabriele Gendotti
Président du Conseil de la Suva

gens en souffrent et comment nos clients luttent pour leur survie économique. Mais j'ai bon espoir que nous surmonterons plutôt bien cette crise, notamment grâce au soutien des instances politiques.

Felix Weber: Je souscris pleinement à ce point de vue. L'essentiel est que nos clients reçoivent le soutien dont ils ont besoin. Nous avons prolongé

les délais de paiement pour les entreprises. Nous renonçons également à percevoir une prime pour l'assurance contre les accidents professionnels sur les salaires couverts par le chômage partiel. Malgré la pandémie, nos collaborateurs sont là pour nos clients, en télétravail, grâce à notre bonne infrastructure informatique.

La Suva totalise environ 50 milliards de francs de valeurs immobilisées. Quel a été l'impact des turbulences boursières?

Weber: Il y a bien sûr eu des pertes sur les cours des titres. Mais la position financière de la Suva demeure très solide. En cent ans d'histoire, la Suva a déjà connu bon nombre d'événements accompagnés de turbulences similaires. Pour l'heure, aucune répercussion n'est à craindre pour les assurés.

Gendotti: Nous devons garantir le financement de toutes les prestations. Nous sommes en mesure de le faire grâce à notre stratégie de placement à long terme. Nous sommes plus préoccupés par le niveau extrêmement bas des taux d'intérêt, qui devrait affecter à terme toutes les œuvres sociales.

Posons un regard rétrospectif: en 2019, la performance des placements de la Suva a atteint 9,3 %, soit nettement plus que la moyenne de 4,5 % des dix der-

nières années. Selon vous, à quoi cela est-il dû?

Weber: Les marchés des actions mondiaux ont connu une forte hausse, et d'autres actifs tels que les obligations ou l'immobilier ont aussi généré de bons rendements. Par contre, le marché monétaire a continué de pâtir des taux négatifs. La couverture de l'écart de taux par rapport aux monnaies étrangères nous a coûté un point de performance.

Le degré de couverture se situait à 126 % en fin d'exercice. Ferez-vous de nouveau participer les entreprises assurées aux excédents de revenu du capital?

Gendotti: À la différence de nombreuses entreprises d'assurance cotées en bourse, nous reversons les fonds excédentaires aux assurés sous la forme de primes plus basses. Cependant, les remous qui agitent actuellement les marchés financiers nous empêchent de procéder à une

«La position financière de la Suva demeure très solide malgré les turbulences boursières.»

Felix Weber
Président de Direction

réduction de primes extraordinaire.

Weber: Toujours est-il que nous avons pu reverser depuis 2013 plus d'un milliard de francs de fonds propres aux assurés et aux entreprises sous la forme de primes plus basses. Les primes nettes de l'assurance contre les accidents professionnels pour 2020 ont été encore abaissées de 11 %, soit environ 170 millions. L'an dernier, nous avons déjà réduit les charges de nos assurés de 530 millions dans l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels.

Malgré ces allègements, le monopole partiel de la Suva fait l'objet de pressions politiques. Selon vous, qu'est-ce qui changerait pour l'industrie et l'artisanat suisses s'il devait être supprimé?

Weber: Le système actuel a fait ses preuves au fil des ans, il fonctionne et offre de nombreux avantages aux assurés. Si le monopole partiel était supprimé, les assurés verraient certainement leurs primes augmenter.

Pourquoi?

Weber: Ils devraient supporter une coûteuse structure de vente et financer les bénéfices d'un système fondé sur l'économie privée. De plus, le rendement des placements diminuerait sensiblement. L'industrie et l'artisanat devraient supporter 1 milliard de francs de coûts supplémentaires par an. Qui plus est, je ne pense pas que les assureurs privés assureraient des entreprises à hauts risques d'accidents à des primes supportables et poursuivraient notre travail de prévention et de réinsertion systématique.

Gendotti: L'un des atouts majeurs



«L'un des atouts majeurs de la Suva est le principe de solidarité. Toutes les catégories professionnelles doivent pouvoir s'assurer contre les accidents à un prix abordable.»

Gabriele Gendotti
Président du Conseil de la Suva

de la Suva est le principe de solidarité. Nous voulons que toutes les catégories professionnelles, même celles à risques comme les gardes forestiers ou les ouvriers du bâtiment, puissent s'assurer contre les accidents à un prix abordable.

Les provisions élevées de la Suva sont aussi critiquées. À juste titre?

Gendotti: La Suva est tenue par la loi de constituer des réserves. Celles-ci doivent suffire à couvrir à tout mo-

ment tous les futurs versements de rentes découlant de l'ensemble des accidents et maladies professionnelles déjà survenus. Il n'en va pas de même pour l'AVS ou l'AI. Le montant théorique de nos fonds propres est fixé par une ordonnance fédérale. Ils doivent pouvoir supporter des bouleversements sur les marchés financiers et des catastrophes centennales telle que la pandémie de coronavirus actuelle.

Weber: Nous avons aussi besoin d'autant de réserves et de fonds propres afin d'éviter que les générations futures aient à payer pour les sinistres et les événements du passé. Je connais le cas d'une personne qui s'est blessée il y a plusieurs décennies. Au cours des dernières années, nous avons payé pour elle plusieurs centaines de milliers de francs de frais de traitement. Ces coûts sont rattachés à l'année d'accident. La durée moyenne d'une rente est de 37 années à partir de la date de l'accident. Nous mettons donc dès à présent des sommes importantes de côté pour 2057.

La Suva lutte depuis des années pour que les chauffeurs de taxi Uber soient assurés à titre obligatoire auprès d'elle. Pourquoi cela est-il si important?

Weber: Notre propos n'est pas de juger le modèle d'affaires d'Uber, mais nous devons nous conformer aux dispositions légales définissant l'indépendance. Nous ne pouvons pas prendre telle décision ici et telle autre ailleurs. Tout le monde doit être traité sur un pied d'égalité.

Gendotti: Nous avons aussi pour mission de garantir le niveau social

élevé que nous connaissons en Suisse. C'est de plus en plus important à l'époque de la «gig economy», où l'attribution de mandats par le biais de plateformes est toujours plus fréquente.

Fait réjouissant, le risque de cas d'accidents durant les loisirs a baissé pour la première fois depuis longtemps. Grâce au bon travail de prévention de la Suva?

Weber (rit): Bien sûr! Mais soyons francs: probablement la météo a-t-elle aussi joué un rôle. L'été 2019 n'a pas été aussi ensoleillé et aussi long que l'été 2018. Moins les gens sont dehors, moins les accidents durant les loisirs sont nombreux. Par ailleurs, de plus en plus d'entreprises recourent à nos offres de prévention pour la sécurité durant les loisirs. Elles ont tout à y gagner. Lors d'un accident de vélo, par exemple, nous versons bien une indemnité journalière, mais les coûts connexes pour l'entreprise sont beaucoup plus élevés.

Même chose pour les accidents professionnels.

Weber: S'agissant des accidents professionnels, le risque de cas est resté stable. En chiffres absolus, il y a eu davantage d'accidents qu'en 2018, mais les personnes assurées étaient aussi plus nombreuses. Cette évolution est globalement réjouissante et montre que les entreprises prennent la prévention au sérieux.

Gendotti: Le fait que 16 500 entreprises ont signé la Charte de la sécurité en témoigne également. Elles s'engagent à faire respecter les règles de sécurité sur le lieu de travail et

pour que les employés puissent dire STOP en cas de danger. Plus de 400 000 travailleurs en bénéficient.

La Suva est «mieux qu'une assurance», comme elle le dit elle-même. En 2016, elle a mis en place un système d'incitations pour réinsertions en entreprise. Peut-on déjà tirer un bilan provisoire?

Weber: Oui, le système d'incitations est pour moi une réussite. Depuis 2016, les incitations financières nous ont permis de réinsérer avec succès 200 personnes accidentées tout en économisant 52 millions de francs sur les prestations de rente.

Quels sont les principaux éléments de ce système d'incitations?

Weber: Lorsque les conditions sont remplies, la Suva peut prendre en charge les frais de réinsertion jusqu'à hauteur de 20 000 francs. Ce montant couvre par exemple l'adaptation du poste de travail, une initiation ou des cours de formation permettant un changement d'activité ou l'obtention d'un nouvel emploi. De plus, nous accordons une récompense de 20 000 francs à l'entreprise une fois la réinsertion menée à bien.

Gendotti: L'essentiel, c'est que nous pouvons offrir aux personnes concernées une perspective professionnelle plutôt qu'une rente à vie. En tant que première et plus ancienne œuvre sociale de Suisse, nous nous devons de le faire. Et une réintégration réussie est certainement ce qu'il y a de plus satisfaisant dans notre travail: voir comment des personnes blessées renouent avec le quotidien, ont un travail et sont satisfaites.



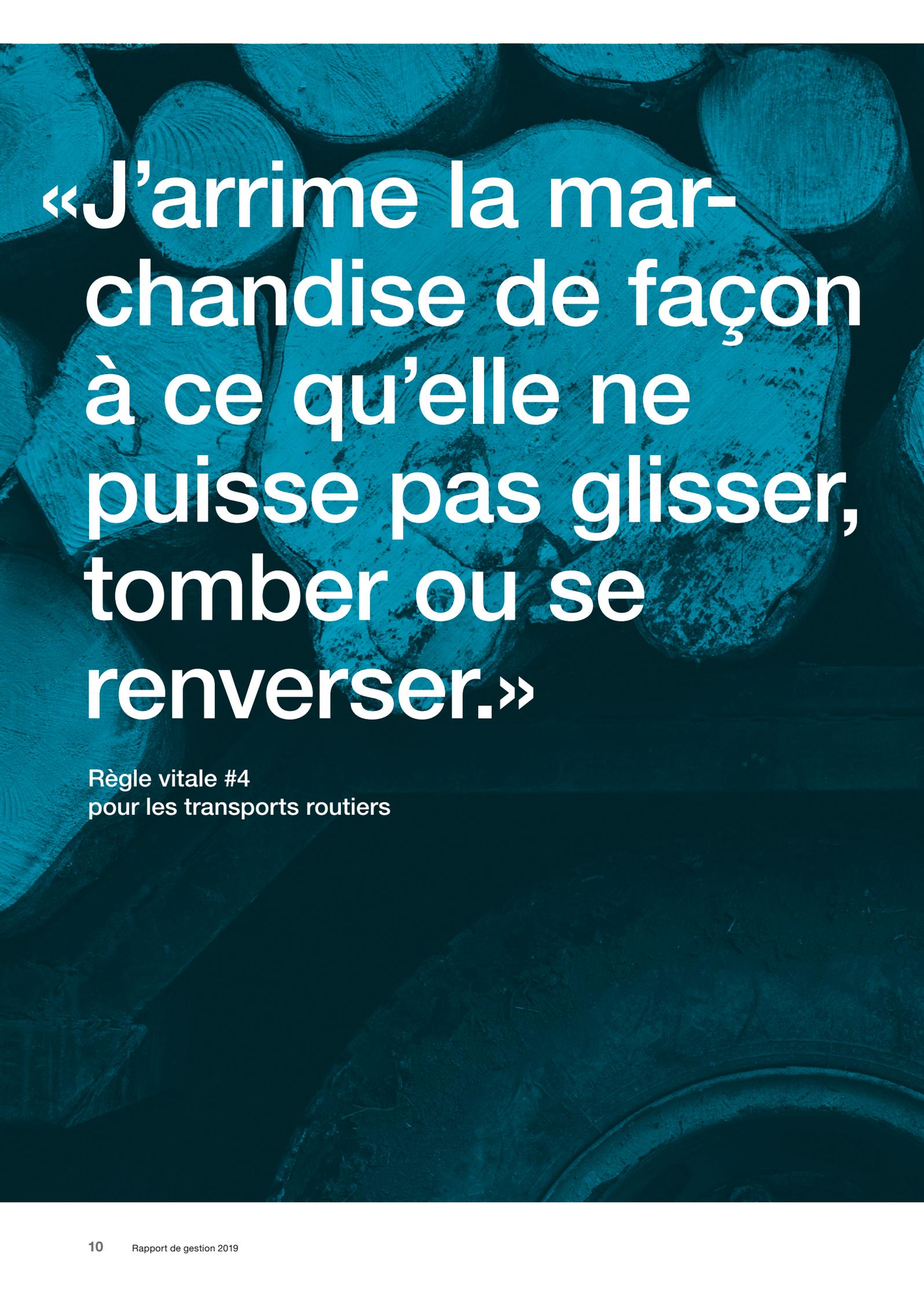
«L'évolution réjouissante du nombre d'accidents l'an dernier nous montre que les entreprises prennent la prévention au sérieux.»

Felix Weber
Président de Direction

Pour une fois à titre de conclusion: selon vous, qu'est-ce qui a été particulièrement réjouissant pour la Suva en 2019?

Gendotti: Nous avons réalisé bon nombre d'objectifs de notre stratégie «avance». Et ce que je tiens à souligner: nous avons franchi des étapes importantes dans la mise en place de notre nouvelle gestion des cas. J'en conclus que nous sommes sur la bonne voie et que nous travaillons bien sur le plan opérationnel.

Weber: 2019 a été une bonne année pour la Suva et ses assurés. Nous maîtrisons les coûts des risques, le résultat de nos placements a été bon, et nous avons pu reverser un généreux montant à nos clients par le biais des primes. Et ce qui me réjouit particulièrement: les sondages ont révélé que la grande majorité de nos clients est très satisfaite de notre travail.



«J'arrime la marchandise de façon à ce qu'elle ne puisse pas glisser, tomber ou se renverser.»

Règle vitale #4
pour les transports routiers

Rapport annuel

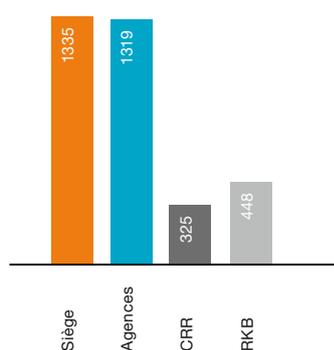
Notre activité

La Suva est l'un des piliers du système suisse d'assurances sociales. Entreprise indépendante de droit public, elle assure les travailleurs contre les conséquences des maladies professionnelles et des accidents du travail et durant les loisirs. La Suva allie prévention, assurance et réadaptation. Elle exploite deux cliniques de réadaptation et gère également l'assurance militaire et l'assurance-accidents des chômeurs (AAC).

Primes d'assurance et placements

Les 4,4 milliards de francs de primes des entreprises assurées sont restitués aux victimes d'accidents sous la forme de prestations d'assurance. La Suva gère 53 milliards de francs de valeurs immobilisées qui garantissent notamment les rentes sur le long terme. Durant l'année d'octroi d'une rente, elle met de côté les fonds nécessaires au paiement de cette dernière. Ce capital de couverture des rentes représente l'essentiel des valeurs immobilisées. Le reste est constitué de provisions pour les prestations d'assurance de courte durée, comme les frais de traitement et les indemnités journalières, ainsi que de réserves.

Personnel de la Suva et des cliniques



Sur les 4245 collaborateurs de la Suva, répartis sur 3427 équivalents plein-temps (2018: 4227 collaborateurs / 3371 EPT), 71 % travaillent au siège de Lucerne et dans les agences, et 29 % dans les cliniques de Bellikon (RKB) et de Sion (CRR).

Nous assurons la moitié de la Suisse

Quelque 130 000 entreprises totalisant plus de deux millions de travailleurs à plein temps assurés bénéficient des services de nos 4245 collaborateurs dans les domaines de la prévention, de la réadaptation et de l'assurance. Près de la moitié des salariés suisses sont assurés auprès de la Suva contre les conséquences des accidents professionnels et non professionnels.

Nos prestations pour l'industrie et l'artisanat suisses

Les assurés ont droit au traitement médical des lésions résultant d'un accident ou d'une maladie professionnelle, sans limitation temporelle ni financière. La Suva verse aussi des prestations en espèces, par exemple sous la forme d'indemnités journalières et de rentes d'invalidité ou de survivants. Elle prend en charge les

traitements médicaux consécutifs à un accident, et ses collaborateurs s'occupent de la réadaptation et de la réinsertion professionnelle des personnes concernées. Autant de mesures qui contribuent à renforcer l'industrie et l'artisanat suisses.



«La Suva bénéficie d'une solide assise financière et peut à tout moment satisfaire à ses obligations financières conformément à la loi.»

Felix Weber
Président de Direction

Rétrospective des principaux événements de l'exercice

Nouvelle composition de la Direction

En mars 2019, la Commission du Conseil de la Suva a nommé Edith Müller Loretz cheffe du département protection de la santé et membre de la Direction. Elle assume depuis le 1^{er} avril 2019 la responsabilité de ce département, qui était jusqu'ici dirigé par intérim par André Meier. [Plus →](#) Hubert Niggli, désigné dès octobre 2018 membre de la Direction et chef du département finances, a officiellement remplacé au 1^{er} juillet 2019 Ernst Mäder, parti à la retraite.



Réorganisation du département finances

Durant l'année sous revue, le département finances s'est réorienté, tandis que ses processus et ses structures ont été adaptés aux défis à venir. La division comptabilité d'entreprise et controlling vient s'ajouter aux divisions technique de l'assurance, placements financiers et immeubles. La réorganisation du département finances n'a pas nécessité de ressources supplémentaires.

Réorganisation du département protection de la santé

Le département protection de la santé présente une nouvelle organisation depuis septembre 2019. Cette nouvelle structure vise à soutenir davantage la mise en œuvre de la stratégie de prévention «Centro», qui place l'être humain et son comporte-

ment au centre du travail de prévention. La nouvelle division conseil en prévention est venue s'ajouter aux divisions existantes (médecine du travail, sécurité au travail Lausanne, sécurité au travail Lucerne et offres de prévention). Cette dernière a par ailleurs fait l'objet d'une réorientation. Les tâches qui étaient assumées par l'ancienne division protection de la santé au poste de travail ont été réparties entre les autres divisions. Le nouvel état-major du département soutient la conduite stratégique.

Des millions pour nos clients

Les rendements élevés générés par les placements au cours des années précédentes ont permis d'accorder une réduction de primes extraordinaire de 15 % des primes nettes durant l'exercice. Dans l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels, 532 millions de francs profitent ainsi à l'industrie et à l'artisanat suisses. En tout, le Conseil de la Suva a approuvé des réductions de primes extraordinaires de quelque 700 millions de francs pour les années 2019 et 2020. [Plus →](#)

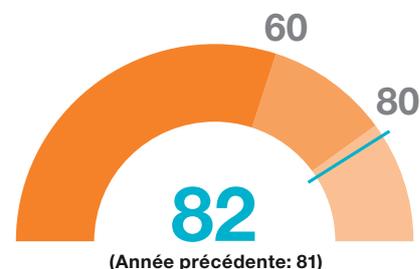


Résultats réjouissants des enquêtes clients

Les enquêtes de satisfaction des clients réalisées au cours de l'année sous revue révèlent que les entreprises assurées se sentent très bien encadrées par la Suva et que nos produits et services répondent à leurs besoins. Par rapport à l'année précédente, la Suva affiche des scores en nette hausse dans plusieurs do-

maines importants. Concernant la satisfaction générale, la Suva obtient 82 points sur 100. [Plus →](#)

Satisfaction générale à l'égard de la Suva



Observations à nouveau possibles

Depuis le 1^{er} octobre 2019, la Suva peut de nouveau faire appel à des détectives pour surveiller les fraudeurs à l'assurance présumés. Elle avait cessé de recourir à cette méthode éprouvée après la remise en question de celle-ci par la CEDH en 2016. À l'automne 2018, le peuple suisse a adopté un nouvel article de loi en ce sens. La Suva prend très au sérieux la préservation de la sphère privée de ses assurés et n'a recours à cette pratique qu'en dernière instance. En outre, elle ne collabore qu'avec des détectives qui bénéficient d'une autorisation ad hoc de l'Office fédéral des assurances sociales.

[Plus →](#)

La CRR a 20 ans

En 2019, la Clinique romande de réadaptation (CRR) de Sion a fêté ses 20 ans d'existence en organisant différentes actions et manifestations à l'intention de la population et de ses partenaires, patients et collaborateurs. L'établissement, qui compte actuellement parmi les leaders de la réadaptation en Suisse romande, a déjà fourni des soins stationnaires ou ambulatoires à plus de 100 000 patients. Il dispose de 145 lits et propose une offre hautement spécialisée de réadaptation de l'appareil locomoteur, de neuroréadaptation et de traitement des personnes paraplégiques. [Plus →](#)

Portail clients très apprécié

La Suva souhaite permettre un échange entièrement électronique de documents avec les entreprises assurées. Le [portail clients](#) permet depuis l'automne 2018 la consultation directe de documents. 2334 entreprises s'y sont enregistrées au cours de l'année sous revue, portant à 2565 le nombre total d'entreprises inscrites. De nouvelles fonctions telles que la possibilité pour les entreprises assurées d'établir une description d'entreprise ont été ajoutées en 2019.



Numérisation de la gestion des cas

Avec le programme smartCare, la Suva entend non seulement numériser et automatiser ses processus, mais aussi améliorer la qualité des services fournis à ses clients grâce à un conseil personnalisé et à la possibilité de gérer soi-même certaines fonctions. La reconnaissance d'accidents sur la base de systèmes d'apprentissage automatique a constitué un premier jalon important en 2019. Avec smartCare, la gestion des cas sera repensée dans son ensemble au cours des prochaines années, avec des répercussions sur le volume de travail et les profils de postes.

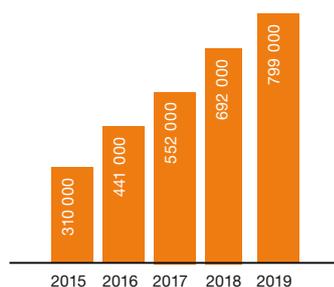
Nouvelle stratégie et nouveau directeur pour Swissdec

Thomas Bächler a succédé à Ernst Stalder au poste de directeur de l'Association Swissdec. Les principes stratégiques de celle-ci ont par ailleurs été affinés et ancrés dans la stratégie Swissdec 2020-2022. Les logiciels de comptabilité salariale certifiés Swissdec ont permis en 2019 de transmettre plus de 17,8 millions de données personnelles à leurs destinataires directement à partir des programmes des entreprises et, ainsi, de réduire encore la charge administrative. Environ 40 % des personnes assurées à la Suva ont fait l'objet d'une déclaration à celle-ci via la norme suisse en matière de salaire (ELM).

La nouvelle norme suisse en matière de prestations (KLE), qui permet un traitement complètement intégré des processus de gestion des cas, se trouve dans une phase d'exploitation pilote productive depuis l'automne 2019.

La Suva détient la présidence de Swissdec en la personne de Felix Weber. www.swissdec.ch

Déclaration des salaires à la Suva



Nombre de travailleurs à plein temps ayant fait l'objet d'une déclaration à la Suva via ELM

Changements importants au sein du personnel

Au cours de l'année sous revue, la Commission du Conseil de la Suva a pourvu les postes de direction suivants:

Agence Suva Zentralschweiz

Barbara Ingold Boner a remplacé Remo Molinaro, parti à la retraite, à la tête de l'agence Suva Zentralschweiz. [Plus →](#)

Agence Suva Fribourg

Philippe Riedo est le nouveau chef de l'agence de Fribourg. Il a succédé à Gilbert Muller, parti à la retraite. [Plus →](#)

Département protection de la santé

Philippe Gassmann a repris la direction de la division offres de prévention, qui était auparavant assumée par Edith Müller Loretz. [Plus →](#) Jean-Claude Messerli a été nommé à la tête de la nouvelle division conseil en prévention. [Plus →](#)

Département prestations d'assurance et réadaptation

Josef Grab, nouveau médecin-chef, a pris la direction de la division médecine des assurances. Christian Ludwig, son prédécesseur, est parti à la retraite. [Plus →](#) Kilian Ritler succède à Franz Erni, parti à la retraite, à la tête de la division juridique. [Plus →](#)

Département finances

Christoph Bianchet assume désormais la direction de la division des finances, en lieu et place de Hubert Niggli. [Plus →](#) Alexander Kohler a été nommé chef de la nouvelle division comptabilité d'entreprise et controlling.

Gestion des cas et réadaptation



Prestations pour soins et remboursement de frais

1322

millions de francs
Recul de 0,8 %

Coût des indemnités journalières

1466

millions de francs
Le coût des indemnités journalières a augmenté de 3,9 %.

Rentes d'invalidité

1282

Le nombre de rentes d'invalidité notifiées a diminué de 15,8 %.

Capital de couverture

486

millions de francs
Les coûts des nouveaux cas d'invalidité (capital de couverture) ont diminué de 9,3 %.

Cas suspects

1809

Les spécialistes de la lutte contre la fraude à l'assurance ont examiné 5 % de plus de cas suspects.

Frais de traitement économisés grâce au contrôle des factures

95

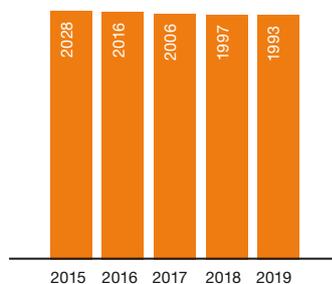
millions de francs (cumul)
Dont 20 % de façon entièrement automatisée

Un peu plus d'accidents

479 746 accidents et maladies professionnelles ont été déclarés à la Suva en 2019 (+0,9 %). La durée de perception des indemnités journalières a légèrement augmenté à 40,8 jours (40,6 en 2018). Le nombre croissant de cas d'indemnités journalières (+2,7 %) s'est répercuté sur leur coût, qui a atteint 1,466 milliard de francs (+3,9 %).

Les mesures pour freiner l'augmentation des frais de traitement ont produit leur effet. En 2019, les frais de traitement par cas ont diminué à 1993 francs (-0,2 %). Les coûts moyens par cas (frais de traitement et indemnités journalières) ont augmenté de 0,4 % pour atteindre 4167 francs en raison du coût accru des indemnités journalières. Le nombre de rentes d'invalidité notifiées a reculé de 15,8 %. 1282 nouvelles rentes ont été allouées, soit 240 de moins que l'année précédente. Les coûts des nouveaux cas d'invalidité (capital de couverture) se sont élevés à 486 millions de francs (-9,3 %).

Frais de traitement par cas (CHF)



Incitations pour réinsertions en entreprise

Les employeurs peuvent profiter d'un avantage financier en soutenant la réinsertion des victimes d'accidents.

«Après avoir longtemps parlé de la transformation numérique à venir dans le cadre de la gestion des cas, nous sommes dans le vif du sujet.»

Daniel Roscher
Chef du département prestations d'assurance et réadaptation

Pendant l'exercice sous revue, un montant de 1,5 million de francs a été versé aux entreprises assurées sous la forme d'«incitations pour réinsertions en entreprise», permettant ainsi à 76 personnes accidentées de reprendre leur activité professionnelle. Ces mesures ont permis d'économiser plus de 23 millions de francs de prestations d'assurance.

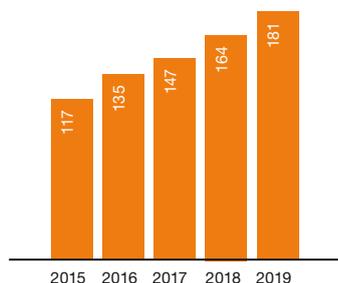
Tarifs médicaux

Durant l'exercice sous revue, le nouveau tarif médical TARDOC a été finalisé en collaboration avec la FMH (Fédération des médecins) et curafutura (association d'assureurs-maladie), puis soumis au Conseil fédéral. Sur cette base, la Suva et la FMH ont commencé à élaborer le nouveau TARDOC_LAA, qui pourrait remplacer le tarif médical actuel (TARMED 1.08_BR). Des conventions ont pu être conclues avec l'ensemble des cliniques concernées.

Lutte contre la fraude à l'assurance

En 2019, 1809 cas suspects ont été traités (+5 %). Il en résulte une augmentation du nombre des cas clôturés pour lesquels les soupçons de fraude ont été confirmés (520 cas en 2019, contre 407 en 2018). Les économies réalisées se sont élevées à 17,1 millions de francs, et sont donc comparables à celles de l'exercice précédent. Grâce à l'entrée en vigueur de la nouvelle base légale relative à l'observation, les assureurs-accidents peuvent de nouveau, depuis le 1^{er} octobre 2019, faire appel à des détectives dans certains cas particuliers et dans un cadre clairement défini.

Lutte contre la fraude à l'assurance
Économies cumulées depuis 2007 en millions de francs



Programme smartCare

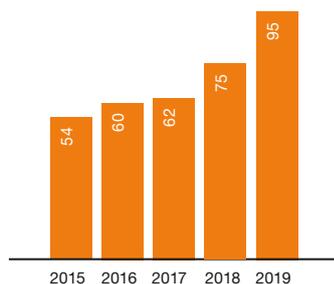
La mise en œuvre de la stratégie de gestion des cas se déroule selon la planification, et de premières mesures sont déjà appliquées dans le cadre de l'exploitation. Des systèmes de prévision ont été introduits afin d'améliorer le pilotage des cas. Dans le cadre de la reconnaissance des cas, des modèles d'apprentissage automatique sont appliqués afin d'obtenir plus rapidement de meilleurs résultats. Grâce à la norme suisse en matière de prestations (KLE) de Swissdec, les entreprises peuvent désormais transmettre à la Suva des déclarations de sinistres directement depuis leur logiciel de comptabilité salariale. La démarche est ainsi plus simple, plus rapide et

plus sûre pour nos clients. Les autres étapes prévues seront mises en œuvre en 2020.

Gestion des frais de traitement

Grâce à une application systématique des mesures introduites ces dernières années, les frais de traitement moyens par cas ont pu être abaissés pour la quatrième fois consécutive. Les investissements dans la gestion des règles et l'engagement constant de nos spécialistes ont permis d'accroître significativement le montant des économies réalisées, qui se sont élevées à plus de 95 millions de francs, dont plus de 20 % de façon entièrement automatisée.

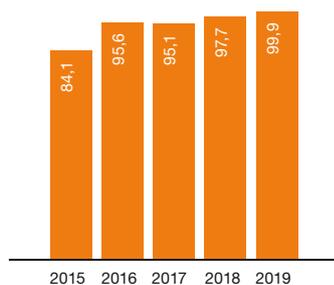
Contrôle de factures
Économies en millions de francs



Clinique romande de réadaptation (CRR)

L'année 2019 a été particulièrement réjouissante pour la clinique, qui a non seulement fêté ses 20 ans d'existence, mais aussi affiché de

Occupation des lits CRR
en %



2015: travaux de transformation de la clinique et extension de la capacité d'accueil

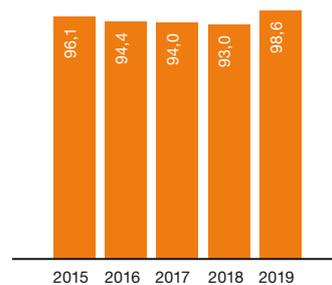
très bons résultats. Son activité hospitalière a été très élevée avec un taux moyen d'occupation des lits de 99,9 %, ce qui n'était plus arrivé depuis 2015, année précédant son extension. Avec près de 8500 patients, le secteur ambulatoire a lui aussi vécu une année très intense. Tout le défi consiste à présent à maintenir un tel niveau d'activité tout en continuant de garantir un degré élevé de satisfaction des médecins assignants et des patients.

www.crr-suva.ch

Rehaklinik Bellikon (RKB)

Les résultats de l'exercice 2019 montrent clairement que la clinique a fait le bon choix en optant pour un nouveau modèle d'organisation et de direction. Par rapport à 2018, elle a en effet enregistré une forte hausse du nombre de jours de soins, de son chiffre d'affaires ainsi que du taux d'occupation des lits: ce dernier s'est monté à 98,6 % durant l'année sous revue, ce qui est très élevé. En 2019, elle a dénombré 79 154 jours de soins, ce qui représente une augmentation de 9,2 % (soit 6646 jours) par rapport à 2018. La clinique a généré en 2019 un chiffre d'affaires de 91,3 millions de francs (80,5 millions en 2018). Au 31 décembre, elle comptait 608 collaborateurs (35 de plus que l'année précédente), pour 509 postes à plein temps. www.rehabellikon.ch

Occupation des lits RKB
en %



En 2019, la clinique disposait de 220 lits.

Assurance militaire

La Suva gère l'assurance militaire, qui a le statut d'assurance sociale indépendante, sur mandat et pour le compte de la Confédération. Elle traite 75 % de cas de maladie et 25 % d'accidents. L'exercice s'est clos pour elle par un bon résultat.

[Plus →](#)

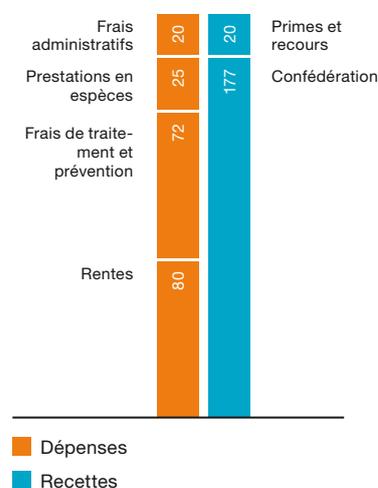
Révision de la loi sur l'assurance militaire (LAM): le Conseil fédéral souhaite restreindre la couverture d'assurance prévue par la LAM et a donc chargé le DFI d'élaborer un projet de révision. L'idée est de renoncer au titre de l'assurance militaire à l'assurance facultative des militaires de carrière à la retraite ainsi qu'à la couverture d'assurance en cas de maladie des militaires de carrière. Le Conseil

fédéral prendra une décision en 2020 au sujet de la procédure de consultation. L'assurance militaire fera tout son possible pour faire valoir activement ses intérêts. Vous trouverez plus d'informations sur la marche des affaires dans l'édition 2020 de la statistique de l'assurance militaire.

[Plus →](#)

En 2019, l'assurance militaire a versé 205,4 millions de francs à titre de prestations d'assurance et de frais administratifs. Le financement est assuré par la Confédération à hauteur de 184,1 millions de francs et de 21,3 millions par les primes et les recettes de recours. Une augmentation des frais de traitement par rapport à l'année précédente a été constatée. Non seulement une hausse générale des coûts a été enregistrée, mais

Dépenses et recettes de l'assurance militaire en millions de francs



l'école de recrues qui n'avait pas pu être effectuée en 2018 a de nouveau été organisée.

Perspectives

Concept novateur en matière d'échange électronique de radiographies

Les radiographies sont un élément essentiel de la médecine moderne. En cas d'accident, elles servent à établir un diagnostic dans les services d'urgence, à consigner le résultat d'une opération, à documenter le suivi par le médecin ou lors de la réadaptation. Elles accompagnent les victimes d'accidents et facilitent le diagnostic et le traitement. Pour la Suva, elles constituent une base importante pour la détermination du droit à des prestations d'assurance et leur versement en lien avec des accidents, des lésions corporelles particulières (diagnostics selon la liste) ou des maladies professionnelles.

Exploiter la numérisation

L'échange par voie postale de radiographies étant très fastidieux, la Suva a introduit dès 2005 un système d'échange électronique de documents d'imagerie médicale (EBIDA) afin de garantir dans toute la Suisse

une transmission structurée et standardisée de clichés et de rapports médicaux. Plus de 240 fournisseurs de prestations, surtout des hôpitaux et des instituts de radiologie, y recourent actuellement. Les établissements hospitaliers échangent ainsi des documents d'imagerie médicale, par exemple en cas de transfert d'un patient. En 2019, 76 % des radiographies ont été échangées avec la Suva via EBIDA, soit quelque 120 000 transmissions et un volume de 66 millions de clichés.



Gain d'efficacité

La centrale de gestion des radiographies de la Suva est devenue un centre de compétences en matière d'échange et d'archivage électroniques de documents d'imagerie médicale. La base de données de la Suva en recense environ 398 millions. Les spécialistes de la Suva s'entretiennent régulièrement avec des fournisseurs de prestations et des fabricants d'autres systèmes, afin de garantir une qualité élevée de standardisation des données d'imagerie médicale au sein du secteur suisse de la santé. Pour moderniser l'échange de radiographies, la Suva a mené en 2016 des travaux préliminaires en vue de la recommandation de services complémentaires au dossier électronique du patient (DEP) mis en place par eHealth Suisse.

Beatrice Fust-Kyburz

Cheffe du team centrale de gestion des radiographies et EBIDA

Protection de la santé



Accidents et maladies professionnels

183 690

Les nouveaux cas d'accidents et de maladies professionnels (AP) ont augmenté de 1,3 %.

Accidents durant les loisirs

278 920

Les nouveaux cas d'accidents non professionnels (ANP) ont augmenté de 0,9 %.

Contrôles

12 580

entreprises ont été contrôlées (+6 %). 1633 avertissements, 1682 décisions et 54 augmentations de prime ont été prononcés.

Risque de cas AP

84,8

Le risque de cas (accidents pour 1000 TPT) a diminué de 0,6 % dans la branche AP.

Risque de cas ANP

131,3

Le risque de cas (accidents pour 1000 TPT) a diminué de 0,7 % dans la branche ANP.

Charte de la sécurité

16 500

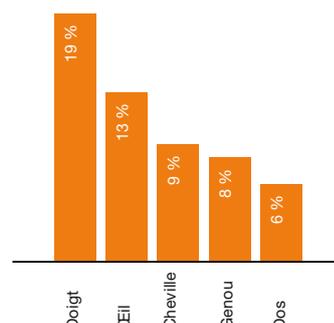
entreprises ont signé la Charte de la sécurité à fin 2019. Plus de 400 000 travailleurs en ont bénéficié. Cet outil de prévention engage les entreprises à dire «STOP» en cas de danger.

Axes prioritaires de la sécurité au travail

Afin de renforcer la sécurité sur les chantiers, deux personnages ont été créés, en Suisse alémanique et en Suisse romande. **Ribi on tour** et **Jérémy en chantier** ont transmis les messages phares de prévention de la Suva dans de brèves vidéos.

Au cours de l'exercice sous revue, l'**autocontrôle** a été effectué pour la première fois dans près de 500 entreprises. La situation en matière de sécurité au travail et de protection de la santé est ainsi vérifiée de manière autonome. À cet effet, les entreprises reçoivent une enquête numérique comportant un maximum de dix questions spécifiques à la branche. Les mesures concrètes découlant des questions contribuent à exploiter le potentiel de prévention existant. Le programme de prévention 2020+ a été validé à l'automne. Il remplace la «**Vision 250 vies**», qui visait à diminuer de moitié le nombre des accidents mortels entre 2010 et 2020. Bien que cet objectif n'ait pas été atteint, le nombre d'accidents mortels a diminué de manière significative.

Top 5 des parties du corps les plus souvent blessées parmi les accidents professionnels déclarés en 2019



Les blessures les plus souvent annoncées concernent les doigts et les yeux.

«Grâce à de nouveaux processus de travail agiles, les besoins des clients sont encore mieux intégrés dans notre travail de prévention.»

Edith Müller Loretz
Cheffe du département protection de la santé

Distinction

Le nouveau **spot de prévention** convainc les clients par ses scènes réalistes et son univers cinématographique. Le film a remporté l'Edi d'or, la plus haute distinction pour les films publicitaires en Suisse. [Plus →](#)

Maladies professionnelles

Outre les mesures de prévention des affections dues à l'amiante, le thème de la prévention des dermatoses causées par des agents chimiques a été prioritaire au cours de l'exercice. Le renforcement des mesures de sensibilisation ainsi que le conseil et les contrôles dans les **salons de coiffure**, de même que le lancement du thème **des lubrifiants**, ont permis d'améliorer encore la prévention des maladies de la peau dans les branches concernées. Les efforts de prévention du cancer de la peau par la protection contre le rayonnement UV naturel ont été poursuivis en 2019 aussi, avec pour objectif d'augmenter l'acceptation des mesures de protection. [Plus →](#)

Nouvelles voies dans la prévention en médecine du travail

Jusqu'à présent, les travailleurs étaient examinés par un médecin dans le cadre de la prévention en médecine du travail. Comme ces examens sont onéreux, ils ne peuvent pas être pratiqués à large échelle. Aussi un instrument de sondage destiné aux travailleurs a-t-il été développé durant l'exercice considéré. Cette enquête électronique permet d'identifier les troubles liés au poste de travail et d'ordonner un examen médical. Il est ainsi possible de suivre l'évolution de l'état de santé des travailleurs en évitant des coûts d'examen élevés, tout en élargissant la portée de ces derniers.

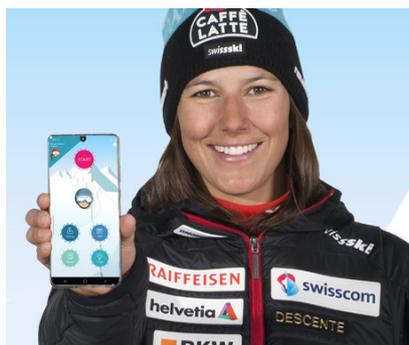
Offres de prévention

Soutien à la prévention sur smartphone

Anticiper les dangers à vélo permet de désamorcer à temps les situations à risque. Ces dernières peuvent être simulées avec réalisme à l'aide d'un smartphone. La Suva, le service de la circulation de la ville de Zurich et le Musée Suisse des Transports de Lucerne ont créé une attraction destinée au grand public sur ce thème. www.suva.ch/velo-f



La nouvelle appli Slope Track a été développée pour les amateurs de sports d'hiver. Elle enregistre les descentes effectuées, mesure la vitesse ainsi que la résistance à l'effort. Selon le style de glisse, l'appli



fournit des conseils de sécurité et de renforcement de la musculature. www.suva.ch/slopetrack-f

Nouveau service: Mon programme de prévention

La sensibilisation des collaborateurs aux dangers au travail et durant les loisirs constitue l'une des tâches centrales des préposés à la sécurité et des supérieurs. Le nouveau service [Mon programme de prévention](#) y contribue. Les participants inscrits reçoivent régulièrement par courriel des informations utiles, des conseils de sécurité ainsi que du matériel d'instruction spécifique à leur branche et se rapportant aux risques durant les loisirs. Au cours de l'exercice, le programme a été introduit pour les branches des travaux forestiers, du bâtiment ainsi que de la peinture et plâtrerie. Régulièrement élargie, l'offre comporte aussi le thème des chutes et faux pas.

Conseil en prévention

La plupart des accidents durant les loisirs se produisent lors d'un sport ou d'un jeu. Pour les cas les plus fréquents et les plus coûteux, la division conseil en prévention propose des mesures et des programmes appropriés aux entreprises assurées. En 2019, la division conseil en prévention a pu sensibiliser plus de 140 000 personnes dans les entreprises au moyen de mesures de prévention. Les mesures mises en œuvre s'articulaient principalement autour du [parcours d'embûches](#). Le [parcours sportif](#) nouvellement lancé

a suscité un vif intérêt. Ce parcours d'expérimentation comporte neuf postes consacrés à différents sports. www.suva.ch/modulesdeprevention

Entraînement orienté sur les compétences pour les collaborateurs en prévention

Souvent, les collaborateurs sont perçus comme une instance de contrôle lors de l'exécution auprès des entreprises assurées. Or leurs tâches sont bien plus variées: outre l'activité de contrôle, ils conseillent les entreprises grâce à leur expertise, fournissent des offres de prévention, abordent le thème de la sécurité durant les loisirs, et bien plus encore. La Suva a conçu une formation de coach en sécurité pour s'exercer à résoudre les difficultés auxquelles ils doivent faire face. L'objectif conceptuel est celui d'un «coach en sécurité» qui, avec le client, recherche des solutions afin de placer la prévention au centre de l'attention et de créer ainsi une valeur ajoutée durable pour le client.

Sur le terrain

Carsten Diekmann, directeur de l'entreprise Georg Utz SA, est satisfait. Avec son entreprise, il en est à la deuxième année de mise en œuvre d'un plan de prévention prévu sur plusieurs années qu'il a élaboré avec la Suva. D'abord, les cadres ont été formés à la manière d'intégrer le travail de prévention au quotidien. Lors de formations pratiques, les collaborateurs ont suivi le module de prévention «Travaux domestiques et bricolage» et abordé des thèmes sportifs saisonniers. Carsten Diekmann s'est réjoui de la réduction du nombre d'accidents et attire l'attention sur l'important changement de culture qui s'est opéré au sein de son entreprise.

Prévention commune des maladies futures dues à l'amiante

L'amiante est officiellement interdit en Suisse depuis 1990. Jusqu'à ce jour, la Suva a investi beaucoup d'énergie dans la sensibilisation aux dangers de la «fibre miracle» mortelle. Seuls peu de Suisses n'ont encore jamais entendu parler de la dangerosité de ce minéral. Pourtant, chaque année, près de 100 personnes décèdent encore des suites d'un cancer incurable de la plèvre ou du péritoine (mésothéliome), en raison d'une exposition à l'amiante par le passé. L'évolution de la maladie est insidieuse. Plusieurs années, voire le plus souvent des décennies peuvent s'écouler avant que le cancer ne se déclare et n'entraîne un décès.

Amiante dans les constructions anciennes

En Suisse, près des trois quarts des bâtiments ont été construits avant 1990 et contiennent donc très proba-

blement de l'amiante. Que ce soit dans les colles de carrelage, les plaques en fibrociment, l'isolation thermique ou les crépis, l'amiante représente actuellement un grand danger pour les travailleurs lors des travaux de transformation et de déconstruction. Les nouvelles expositions doivent impérativement être évitées afin de ne pas déboucher, dans trente ou quarante ans, sur de nouvelles maladies dues à l'amiante.

Renforcement de la sensibilisation

Des enquêtes représentatives menées auprès des travailleurs et des employeurs des branches concernées, des propriétaires d'immeubles et des architectes, montrent que l'obligation légale d'investigation est encore trop peu respectée. En outre, les contrôles de la Suva sur les chantiers de transformation non soumis à l'obligation d'annonce révèlent que la

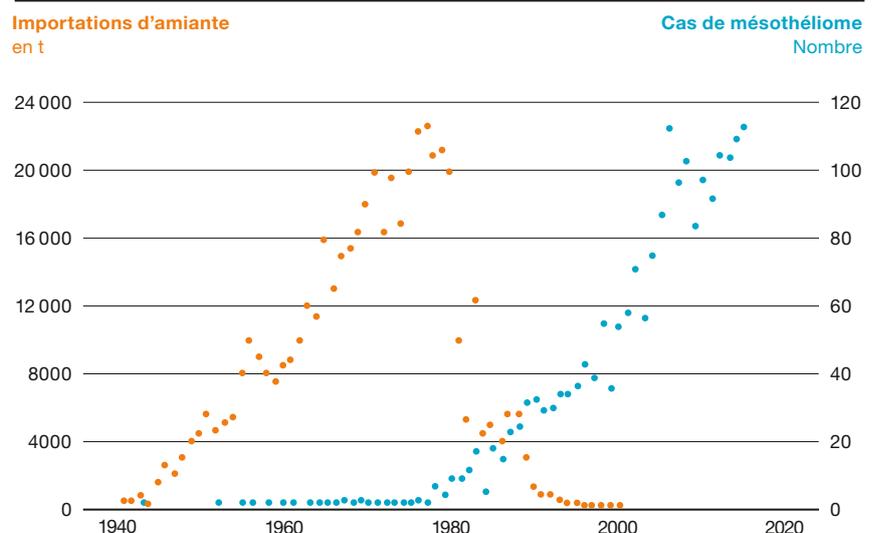
sensibilisation des employeurs et des travailleurs au thème de l'amiante demeure insuffisante.

Prévenir ensemble les souffrances

Dans le cadre du programme de prévention 2020+, la Suva renforcera une nouvelle fois ses efforts de prévention dans le domaine de l'amiante au cours des années à venir. L'objectif principal est que plus aucun projet de transformation et de déconstruction d'anciens bâtiments ne soit réalisé sans un diagnostic préalable des bâtiments, que dans les situations à risque, les travaux soient interrompus et que ces travaux soient exécutés en appliquant les bonnes mesures de protection. Ainsi seulement, nous pourrons prévenir les maladies futures dues à l'amiante.

Edgar Käslin
 Chef du secteur chimie,
 physique et ergonomie

Un cancer de la plèvre se manifeste des décennies après l'exposition à l'amiante.



Près de 100 nouveaux cas de mésothéliome de la plèvre sont diagnostiqués chaque année en Suisse. Cette tumeur maligne est généralement causée par l'inhalation de poussières d'amiante et se manifeste souvent après plusieurs décennies. Comme le montre le graphique, le temps de latence entre l'exposition à l'amiante (illustrée par la quantité d'amiante importée, en tonnes) et l'apparition de la maladie se situe entre 15 et 45 ans.

Finances

Taux de prime net AP

0,96 %

Le taux de prime net moyen est resté inchangé par rapport à l'exercice précédent.

Taux de prime net ANP

1,33 %

Le taux de prime net moyen de l'assurance contre les accidents non professionnels a subi une augmentation marginale.

Remboursement exceptionnel de primes

530

millions de francs ont été reversés à la place économique suisse à la suite de la très bonne performance des placements de la Suva.

Valeurs immobilisées

53,8

milliards de francs: telle était fin 2019 la valeur de marché des placements de la Suva.

Valeur des immeubles

5,3

milliards de francs: telle était la valeur de placement des immeubles de la Suva fin 2019.

Performance des placements

9,3 %

La performance des placements a été nettement supérieure à la moyenne de 4,5 % enregistrée sur les dix dernières années.

Risques et primes stables

Sur le plan des risques, la situation est restée en grande partie stable en 2019. Les taux de prime nets moyens n'ont augmenté que de façon marginale: ils sont passés de 1,32 % à 1,33 % dans l'assurance contre les accidents non professionnels, et se montent toujours à 0,96 % dans l'assurance contre les accidents professionnels.

Les suppléments destinés au financement des frais administratifs et de la prévention des accidents et des maladies professionnelles sont demeurés inchangés, et ceux prévus pour le financement des allocations de renchérissement n'ont pas été prélevés.

Remboursement à titre exceptionnel

En 2019, tous les assurés ont bénéficié d'une réduction de prime extraordinaire représentant 15 % de la prime nette: la Suva leur a en effet reversé les produits excédentaires de ses placements (d'un montant total de 530 millions de francs) sous la forme de primes plus basses.

[Plus →](#)

Performance des placements

Les placements du patrimoine – qui s'élève à 53,8 milliards – ont généré une performance de 9,3 %, ce qui est nettement supérieur à la moyenne de 4,5 % enregistrée sur les dix dernières années. [Plus →](#)

Conformément à la stratégie de placement, qui vise à atteindre les objectifs de financement fixés par la loi, les placements en actions ont contribué de façon déterminante à cette performance réjouissante. Les cré-

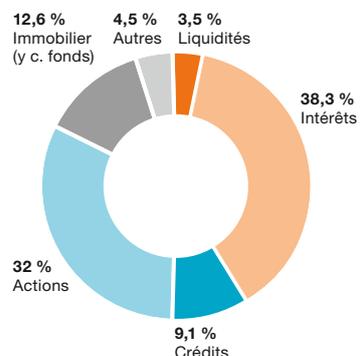


«Notre but est que les primes soient basses et conformes au risque.»

Hubert Niggli
Chef du département finances

ditions, l'immobilier et les placements alternatifs ont fourni eux aussi un apport positif au résultat. En raison d'une nouvelle baisse générale des taux d'intérêt, même les placements obligataires ont généré une nouvelle fois une performance positive pour le portefeuille dans un contexte difficile de taux négatifs. Les valeurs immobilisées de la Suva, qui s'élevaient à environ 54 milliards fin 2019, sont toutes affectées à un but précis. Conformément à la loi, elles doivent notamment couvrir les provisions effectuées en vue du versement des 85 000 rentes, des futurs frais de traitement et indemnités journalières, ainsi que d'autres prestations d'as-

Portefeuille de placements



La répartition est basée sur des primes de risque. La quote-part d'actions inclut aussi les placements alternatifs similaires à des actions.

surance légales consécutives à la survenue d'accidents et de maladies professionnelles. Pour les risques actuariels et les risques de placement, il existe en outre des fonds propres suffisants, dont le seuil minimal est fixé par la loi. [Plus →](#)

Répercussions du Covid-19 sur les placements de la Suva

Après la clôture de l'exercice 2019, les marchés financiers se sont effondrés à la suite de la pandémie de coronavirus. Certains marchés des actions ont alors perdu plus de 30 % en quelques jours. Les marchés obligataires ont eux aussi subi des pertes, qui n'ont toutefois pas dépassé les 10 %. Grâce à une stratégie de placement largement diversifiée et axée sur le long terme, la Suva est apte à surmonter de telles turbulences.

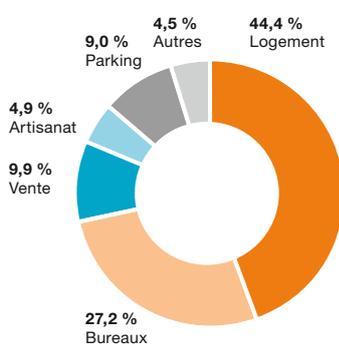
Investissements durables

Dans le cadre du placement de son patrimoine financier, la Suva prend en considération les aspects non seulement financiers, mais aussi écologiques, éthiques et sociaux. Elle est signataire des «Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI)» et membre fondatrice de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) et de Swiss Sustainable Finance (SSF).

[Plus →](#)



Revenus locatifs



Structure selon le type d'utilisation

Immobilier

La Suva élargit en permanence son parc immobilier et effectue des placements sûrs à l'échelle nationale dans une perspective à long terme.

En prenant en compte, dans le cadre de notre [stratégie immobilière](#), les trois dimensions que sont l'environnement, l'économie et la société, nous préservons durablement la valeur de nos investissements immobiliers. Notre portefeuille immobilier, qui est composé de biens-fonds comportant des surfaces d'habitation, de bureau, de vente et artisanales, est optimisé en permanence afin de préserver sa compétitivité et sa valeur. En 2019, les investissements immobiliers ont porté sur un montant de 132 millions de francs, tandis que les désinvestissements se chiffraient à 11 millions. La valeur totale des immeubles de placement a représenté 5,28 milliards de francs, et le revenu locatif théorique annuel 272 millions de francs. Durant l'exercice sous revue, la Suva s'est vu décerner pour la troisième fois consécutive un [prix dans le cadre du IAZI Swiss Property Benchmark](#).

Réorganisation du département finances

La nouvelle division comptabilité d'entreprise et controlling concentre et renforce les compétences de la Suva en matière de contrôle de la gestion et de comptabilité. Cette nouvelle entité englobera à l'avenir la comptabilité, le nouveau secteur controlling financier et le Corporate Real Estate Management (CREM). La réorganisation du département finances ne nécessite pas de ressources supplémentaires. La Suva garantit ainsi la séparation nécessaire et prescrite entre la responsabilité du résultat et l'activité de contrôle dans le domaine financier, et adapte ses processus et ses structures aux défis de demain.

Des provisions et des fonds propres pour protéger les personnes accidentées et les entreprises

En cas d'accident ou de maladie professionnelle, la Suva verse les prestations définies par la loi, qui incluent les frais de traitement et les indemnités journalières ainsi que les rentes d'invalidité et de survivants. Le législateur veut que les générations futures n'aient pas à assumer les conséquences d'accidents et de maladies professionnelles du passé. Toutes les prestations futures découlant de l'ensemble des accidents et des maladies professionnelles déjà survenus doivent donc être couvertes par des provisions. Aucune prime future ne doit servir à financer les accidents du passé.

Provisions pour prestations de courte durée

Alors que les accidents-bagatelle sont généralement liquidés après quelques semaines, les accidents graves donnent souvent lieu au versement de frais de traitement et d'indemnités journalières durant de nombreuses années. En effet, à plusieurs mois de soins aigus s'ajoutent la réadaptation et le traitement de séquelles tardives. Certains cas occasionnent des coûts pendant toute la vie de l'assuré. Si l'on considère tous les accidents et maladies professionnelles, il apparaît que l'horizon de versement de prestations, étonnamment long, avoisine en moyenne trois ans. La Suva doit donc constituer des provisions correspondant à trois ans environ. Les provisions pour prestations de courte durée sont déterminées sur la base

des normes usuelles dans la branche, de façon analogue à la pratique des assureurs privés.

Provisions pour prestations de longue durée

Lorsqu'un accident engendre une incapacité de gain totale ou partielle qui est présumée permanente, une rente d'invalidité est versée. Les provisions doivent suffire à couvrir tous les futurs versements de rentes découlant de l'ensemble des accidents et des maladies professionnelles déjà survenus. Contrairement à celles de l'AVS ou de l'AI, les rentes allouées par la Suva ne peuvent pas être financées au moyen de futures recettes de primes.

Comme les personnes accidentées exercent une activité lucrative au moment de l'accident et que les rentes courent à vie, l'horizon d'une nouvelle rente à partir de la date de l'accident est d'environ 37 ans en moyenne. La durée résiduelle moyenne des rentes déjà accordées est de 18 ans environ. Ce long horizon ainsi que le nombre élevé des rentes en cours (à l'heure actuelle environ 85 500) nécessitent de très importantes provisions pour couvrir l'ensemble des prétentions futures. Étant donné que, pendant tout ce temps, les provisions génèrent des produits de capitaux (la base légale est le taux d'intérêt technique de 1,5 %), elles diminuent de quelque 13 %.

La Confédération édicte des instructions détaillées sur la détermination

précise du capital de couverture, qui s'appliquent tant à la Suva qu'aux assureurs-accidents privés.

Des fonds propres pour faire face aux impondérables

Les provisions sont fixées de manière à pouvoir couvrir les charges des sinistres si tout se déroule comme prévu. Dans la réalité, la marche des affaires s'écarte des prévisions sous l'effet de divers risques, notamment de grands sinistres tels que les catastrophes naturelles, le risque d'inflation et le risque de placement, qui constitue le facteur le plus déterminant. Afin de pouvoir couvrir les prétentions de ses assurés même en cas d'évolution défavorable de la conjoncture, la Suva détient des fonds propres, dont le montant minimal est défini par la Confédération. Le Conseil de la Suva a en outre fixé un plafond à partir duquel les fonds propres excédentaires sont reversés aux assurés sous la forme de primes plus basses. Depuis 2013, plus d'un milliard de francs ont ainsi été restitués à la place économique suisse.

En conclusion, les provisions légales et les fonds propres de la Suva permettent de protéger non seulement les personnes accidentées contre des difficultés financières, mais aussi les entreprises assurées contre des hausses de primes.

Peter Blum
Chief Risk Officer



«Je ne monte des éléments de toiture que si des filets de sécurité sont installés sur toute la surface.»

Règle vitale #3 pour les toitures et façades

Gouvernance d'entreprise

Les principes de la gouvernance d'entreprise décrivent les conditions cadres légales et effectives pour la conduite et la surveillance de notre entreprise. La compliance et la gestion du risque jouent un rôle important à cet égard. Elles marquent de leur empreinte la culture d'entreprise et de conduite de la Suva et garantissent la conformité des pratiques professionnelles à tous les échelons hiérarchiques et au sein des instances dirigeantes.

Compliance

Dans le cadre de la compliance, la Suva attache une grande importance à la modernité de la protection des données. Elle aborde régulièrement le sujet et organise des cours sur la protection et le traitement des données dans la pratique quotidienne. La Suva suit par ailleurs l'évolution de la technique et de la législation et adapte ses règlements internes au cas par cas.

En 2019, elle a poursuivi la consolidation et l'ancrage de son système de gestion de la compliance. Ces analystes placés sous l'égide d'une fonction de compliance centrale sont également formés par cette dernière. Les risques de compliance ont été identifiés avec les analystes dans le cadre d'ateliers et les contrôles ont été attribués au risque correspondant dans l'Enterprise Risk Management (ERM). La mise en œuvre du nouveau code de conduite a été consolidée à travers la formation de tous les collaborateurs.

Gestion des risques

La Direction informe régulièrement la Commission du Conseil sur la situation de l'entreprise en matière de risque ainsi que sur le plan de mesures visant à améliorer la gestion des risques et le système de contrôle interne (SCI).

La gestion des risques est un processus qui est appliqué dans toute l'organisation. Elle favorise une approche des risques adaptée à l'échelon hiérarchique et crée la transparence. Les risques sont identifiés et évalués à intervalles périodiques. Le système de contrôle interne (SCI), sous-ensemble de la gestion des risques, permet de réduire, grâce à l'efficacité des contrôles effectués, les principaux risques liés à la gestion des opérations.

Au cours de l'exercice sous revue, les tâches, compétences et responsabilités des rôles et organes de la gestion des risques ont été affinées. Cela répond aux exigences actuelles pour une gestion des risques et un SCI appropriés.

Révision interne

La révision interne est directement subordonnée à la Commission du Conseil de la Suva et au président du Conseil. Elle délivre indépendamment et objectivement des prestations d'audit et des prestations de conseil destinées à produire une valeur ajoutée et à améliorer les processus. La révision interne participe à la réalisation des objectifs de la Suva à travers l'évaluation systématique et l'amélioration ciblée de la gestion des risques, des contrôles et des processus de conduite et de surveillance. Elle travaille de manière autonome et

se conforme aux normes internationales pour la pratique professionnelle de la révision interne.

Révision externe

Une société de révision vérifie la comptabilité et la clôture des comptes conformément aux dispositions du Code des obligations (art. 727 ss). Elle définit les points essentiels en tenant compte des contrôles effectués par la révision interne. La société mandatée, à savoir KPMG depuis l'exercice 2016, peut exercer son activité pour la Suva pendant six années de suite au maximum.

Conseil de la Suva et Commission du Conseil de la Suva

Membres

40

Représentants des travailleurs

16

Représentants des employeurs

16

Représentants de la Confédération

8

Fondé sur le principe du partenariat social, le Conseil de la Suva est composé de 40 membres, dont 16 représentants des travailleurs, 16 représentants des employeurs et 8 représentants de la Confédération. La composition du Conseil de la Suva permet aux assurés de faire valoir leurs intérêts au sein de l'organe suprême de gestion. Le Conseil de la Suva est essentiellement chargé de la définition des objectifs stratégiques et des moyens nécessaires à la réalisation de ces derniers.

Le Conseil fédéral nomme le Conseil de la Suva pour une période de quatre ans sur la base de la LAA en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017.

L'actuelle période administrative s'est achevée fin 2019.

Tâches

Le Conseil de la Suva édicte notamment les règlements organiques de l'entreprise, statue sur diverses nominations, approuve les normes comptables et fixe les tarifs de primes, adopte le budget pour les coûts d'exploitation, le plan financier et les principes comptables ainsi que le rapport annuel et les comptes annuels avant de les soumettre à l'approbation du Conseil fédéral. Il décide de l'étendue du réseau des agences et définit les grandes lignes de la politique de prévention.

Commission du Conseil de la Suva

Composée de huit membres issus du Conseil, la Commission du Conseil de la Suva assume les tâches d'un conseil d'administration au sens du droit des sociétés anonymes. Elle contrôle la gestion des affaires et la marche de l'entreprise. Elle contrôle

par ailleurs la stratégie de l'entreprise et veille à l'adéquation du système de contrôle interne, de la gestion des risques et du système de gestion de la conformité juridique. Elle nomme les membres de la Direction, tandis que les chefs de division et d'agence ainsi que les membres de la direction des cliniques de réadaptation sont nommés par la présidence du Conseil de la Suva. La Commission du Conseil édicte des prescriptions sur le placement et la gestion des avoirs de la Suva et statue sur les objets et les nominations confiés par le Conseil de la Suva. Elle fixe par ailleurs la rétribution du personnel hors classe.

Indemnisation du Conseil

En vertu du règlement adopté par le Conseil fédéral, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2017, les membres du Conseil ont perçu en 2019 des honoraires d'un montant global de 672 200 francs (669 067 en 2018) et des prestations annexes d'un montant de 27 699 francs (31 624 en 2018). En 2019, le Conseil de la Suva s'est donc vu allouer un montant total de 700 199 francs (700 691 en 2018). Le président du Conseil a perçu des honoraires de 99 200 francs (101 000 en 2018) et des prestations annexes de 6 288 francs (9 190 en 2018). Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Conseil de la Suva et la Commission du Conseil sont présidés par Gabriele Gendotti. Les charges de vice-présidents sont exercées par Kurt Gfeller, vice-directeur de l'Union suisse des arts et métiers usam, depuis le 1^{er} janvier 2015 et par Daniel Lampart, responsable du secrétariat et économiste en chef de l'Union syndicale suisse USS, depuis le 1^{er} juillet 2018.

Présidence du Conseil de la Suva



Gabriele Gendotti

né le 10 octobre 1954
Président du Conseil de la Suva et de la Commission du Conseil depuis le 1^{er} janvier 2018, lic. iur.

Carrière professionnelle: conseiller municipal (depuis 2015) et conseiller communal de Faido (1983-2000), président du Conseil de fondation du Fonds national suisse FNS (2012-avril 2018), chef du Département de l'instruction publique du canton du Tessin (2000-2011), vice-président de la CDIP et membre de la CUS (2000-2011), conseiller national (1999-2000), député au Grand Conseil tessinois (1987-1999), propriétaire de trois études d'avocats au Tessin (1983-2000).

Gabriele Gendotti est président du Conseil de Fondation de l'Institut de Recherche en Biomédecine IRB à Bellinzzone, de la Fondazione C. e A. Cavargna et de la Nuova Carì società di gestione Sagl à Faido, vice-président du Conseil de Fondation Neuroscienze Ticino et membre de la Fondazione lingue e culture. Il est membre du comité de l'association Museo di Leventina et de la CORSI, membre du conseil consultatif de la Haute école fédérale de sport de Macolin HEFSM, délégué SRG SSR et directeur de l'entreprise Segheria Cattaneo SA.



Daniel Lampart

né le 2 septembre 1968
Vice-président du Conseil de la Suva depuis le 1^{er} juillet 2018, Dr. phil. I, lic. oec.

Carrière professionnelle: premier secrétaire et économiste en chef (depuis 2011) et secrétaire central, adjoint du premier secrétaire et économiste en chef de l'Union syndicale suisse USS (2006-2011), collaborateur scientifique, chef de projet et chargé de cours auprès du Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ (KOF) (1999-2006).

Daniel Lampart est vice-président de la Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage, du Conseil de la Fondation culturelle USS et de la Fondation USS pour la formation et la publication. Il est membre du conseil d'administration du Fonds de compensation AVS/AI/APG ainsi que membre de la Commission tripartite fédérale pour les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes et de la Commission de la politique économique.



Kurt Gfeller

né le 14 septembre 1960
Vice-président du Conseil de la Suva depuis le 1^{er} janvier 2015, lic. rer. pol.

Carrière professionnelle: vice-directeur (depuis 1998) et secrétaire de l'Union suisse des arts et métiers usam (1992-1997).

Kurt Gfeller est membre du Conseil de fondation de la caisse supplétive LAA, membre du Conseil de fondation et président du comité de placement de pariparis Prévoyance arts et métiers Suisse, membre de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST et de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle.

Président

Gabriele Gendotti

1^{er} vice-président

Daniel Lampart

2^e vice-président

Kurt Gfeller

Représentants de la Confédération

Reto Babst

Hôpital cantonal de Lucerne

Franziska Bitzi Staub

Ville de Lucerne

Monika Bütler

Zurich

Gabriele Gendotti*

Faido

Philippe Maeder

Épalinges

Markus Notter

Zurich

Pascal Richoz

Secrétariat d'État à l'économie SECO

Barbara Schaerer

Office fédéral du personnel OFPER

Représentants des travailleurs

Renzo Ambrosetti

Syndicat Unia

Maria Bernasconi

Association du personnel de la Confédération APC

Vincent Brodard

Syndicat du personnel des transports SEV

Tanja Brülisauer

Association du personnel transfair

Judith Bucher

Syndicat des services publics SSP

Nicole de Cerjat

Société suisse des employés de commerce

Arno Kerst*

Syndicat Syna

Daniel Lampart*

Union syndicale suisse USS

Catherine Laubscher Paratte

Syndicat Unia

Nico Lutz*

Syndicat Unia

Urs Masshardt

Hotel & Gastro Union HGU

Christine Michel

Syndicat Unia

Giorgio Pardini

Syndicat des médias et de la communication Syndicom

Véronique Polito

Syndicat Unia

Renato Ricciardi

Organizzazione Cristiano Sociale Ticinese (OCST)

Représentants des employeurs

Thierry Bianco

Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment swissetec

Thomas Bösch

Association bâloise de l'industrie chimique

Peter Dietrich

Association de l'industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux Swissemem

Myra Fischer-Rosinger

Union suisse des services de l'emploi swissstaffing

Kurt Gfeller*

Union suisse des arts et métiers usam

Heiner Gossweiler*

Société Suisse des Entrepreneurs SSE

Silvia Huber-Meier

Fédération des Industries Alimentaires Suisses fial

Gian-Luca Lardi

Société Suisse des Entrepreneurs SSE

François Matile

Convention patronale de l'industrie horlogère suisse CP

Markus Meyer

Association suisse pour la communication visuelle viscom

Roland A. Müller*

Union patronale suisse UPS

Roman Rogger

Commerce Suisse VSIG

Hans Rupli

Association suisse des entreprises de construction en bois holzbauschweiz

Urs Wernli

Union professionnelle suisse de l'automobile UPSA

Markus Zemp

Association suisse des brasseries ASB

État au 31 décembre 2019
La période administrative ordinaire
du Conseil de la Suva dure du
1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2019.

*Membres de la Commission du
Conseil de la Suva

Commissions du Conseil de la Suva

Commission de contrôle des finances

Roman Rogger (président)

Judith Bucher
Kurt Gfeller
Urs Masshardt
Markus Notter

Commission de contrôle des immeubles

Renzo Ambrosetti (président)

Heiner Gossweiler
Philippe Maeder
Urs Masshardt
Hans Rupli

Commission de l'assurance militaire

Barbara Schaerer (présidente)

Franziska Bitzi Staub
Thomas Bösch
Urs Masshardt

La Commission de contrôle des finances, la Commission de contrôle des immeubles et la Commission de l'assurance militaire épaulent le Conseil de la Suva dans leurs domaines de compétence respectifs.

La Commission de contrôle des finances

La Commission de contrôle des finances évalue entre autres la situation financière de la Suva, vérifie la tenue des comptes et contrôle les comptes annuels. Ses comptes rendus au Conseil de la Suva sont fondés sur les activités d'audit de la révision externe. L'expert mathématicien conseille la Commission de contrôle des finances dans tous ses domaines d'activité et rend compte une fois par an de ses activités de consultant au Conseil de la Suva.

Commission de contrôle des immeubles

La Commission de contrôle des immeubles évalue et approuve le volet stratégique des placements immobiliers directs. Elle est entre autres l'organe de conseil spécialisé de la Commission du Conseil de la Suva et approuve la stratégie immobilière dans le cadre de la stratégie de placement à long terme adoptée par la Commission du conseil. Elle exerce en outre un droit de veto sur la conformité stratégique des décisions de la Direction relatives à l'acquisition et l'aliénation de biens immobiliers à partir d'un montant déterminé et prend position sur certaines affaires particulières à l'intention de la Commission du Conseil de la Suva.

Commission de l'assurance militaire

L'assurance militaire est gérée par la Suva en tant qu'assurance sociale fédérale indépendante. La Commission de l'assurance militaire se charge de sa surveillance. Elle est également chargée de l'examen préalable des affaires concernant l'assurance militaire qui relèvent de la compétence du Conseil de la Suva, de préserver les intérêts de l'assurance militaire face à l'instance de haute surveillance, de l'examen préalable du budget et des comptes de l'assurance militaire à l'intention de la Direction et de prendre position sur les questions et les affaires importantes concernant l'assurance militaire.

Direction

Direction et support

Felix Weber

Protection de la santé

Edith Müller Loretz

Finances

Hubert Niggli

Prestations d'assurance et réadaptation

Daniel Roscher

Tâches

La Direction est l'organe exécutif suprême sur le plan opérationnel. Elle met en œuvre la stratégie de l'entreprise et représente la Suva envers l'extérieur. Le président de Direction et les trois membres de la Direction décident des mesures nécessaires pour que la Suva puisse remplir sa mission et assurer une conduite uniforme des affaires.

La Direction prépare les dossiers du Conseil de la Suva et de ses commissions et applique leurs décisions. Elle se compose du département direction et support, subordonné au président de Direction, Felix Weber. Son suppléant, Daniel Roscher, dirige le département prestations d'assurance et réadaptation. Le 1^{er} juillet 2019, Hubert Niggli a succédé à Ernst Mäder à la tête du département finances. André Meier a dirigé par intérim le département protection de la santé jusqu'au 30 mars 2019. Il a ensuite été remplacé par Edith Müller Loretz.

Le président de Direction assume la supervision des différents départements ainsi que la responsabilité globale de la gestion opérationnelle de l'entreprise vis-à-vis du Conseil de la Suva.

Indemnités allouées aux membres de la Direction

L'indemnisation des quatre membres de la Direction est fondée sur une rémunération de base et sur une part de salaire variable liée aux prestations. En 2019, elle s'est élevée au total, conformément aux dispositions pertinentes de l'ordonnance sur les salaires des cadres et prestations annexes comprises, à 2 172 003 francs (2 275 211 francs en 2018). Le président de Direction a perçu une rémunération fixe d'un montant de 480 000 francs (475 000 francs en 2018), des versements uniques de composantes variables d'un montant de 135 000 francs (135 000 francs en 2018) et des prestations annexes de 9815 francs (3420 francs en 2018). Les indemnités versées aux membres de la Direction sont fixées chaque année par la Commission du Conseil de la Suva. Les membres de la Direction, comme tous les autres cadres, sont assurés auprès de l'Institution de Prévoyance de la Suva aux mêmes conditions que les autres collaborateurs. Il existe en outre un plan de prévoyance particulier.



Felix Weber

né le 3 novembre 1965
Président de Direction depuis 2016, membre de la Direction depuis 2009, lic. oec. HSG, économiste d'entreprise

Carrière professionnelle: groupe Zurich Assurance (différentes fonctions dirigeantes); Concordia Assurance suisse de maladies et accidents (membre de la Direction, chef de l'unité d'entreprise Marché); Suva (membre de la Direction et chef du département prestations d'assurance et réadaptation).

Président de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST, président du conseil de fondation du Bureau de prévention des accidents bpa.

Mandats avec l'accord de la Commission du Conseil de la Suva: MediData AG, Root*, développement de logiciels et transfert électronique de données; Venture Incubator AG, Zoug*: société pour l'encouragement à la création de start-up; Betagtenzentren Emmen AG, Emmen.



Edith Müller Loretz

née le 7 avril 1968
Membre de la Direction depuis 2019, économiste d'entreprise Hochschule für Wirtschaft HSLU, Lucerne et Tourismus & Freizeit HTW, Coire

Carrière professionnelle: cheffe de team campagnes, cheffe de secteur sécurité durant les loisirs, cheffe de division offres de prévention, cheffe du département protection de la santé et membre de la Direction de la Suva.

Membre du Conseil de fondation du Bureau de prévention des accidents bpa et membre de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST.

Aucun mandat avec l'accord de la Commission du Conseil de la Suva.



Hubert Niggli

né le 30 juin 1968
Membre de la Direction depuis 2019, Dr. sc. nat., physicien

Carrière professionnelle: recherches en Suisse et à l'étranger (Paul Scherrer Institut, CERN, Berkeley National Laboratory), analyste risques (Zurich Réassurance), underwriter pour la réassurance non traditionnelle (Converium Ltd), responsable de la recherche quantitative et de la gestion des risques (Suva), responsable des placements financiers, de la comptabilité et du controlling financier (Suva).

Aucun mandat avec l'accord de la Commission du Conseil de la Suva.



Daniel Roscher

né le 28 septembre 1962
Membre de la Direction depuis 2016, économiste d'entreprise ES AKAD, EMBA Université de Zurich

Carrière professionnelle: Zurich (différentes fonctions dirigeantes), Limmat Compagnie d'Assurances SA et Mobilière Suisse (chef du service des sinistres), Zurich (assurance des personnes, grands comptes sinistres et souscription), Suva (directeur de l'agence Suva Zürich; contrôleur de processus gestion des sinistres).

Mandats avec l'accord de la Commission du Conseil de la Suva: SwissDRG SA; Commission des tarifs médicaux*; WFJB, Oberrieden.

* sur mandat de la Suva

Organisation générale

<p>Conseil de la Suva Gabriele Gendotti, président</p>			
<p>Commission de contrôle des finances Roman Rogger, président</p>	<p>Commission du Conseil de la Suva Gabriele Gendotti, président</p>	<p>Commission de contrôle des immeubles Renzo Ambrosetti, président</p>	<p>Commission de l'assurance militaire Barbara Schaerer, présidente</p>
<p>Révision externe KPMG</p>	<p>Révision interne Alexander von Holzen</p>		
<p>Direction Président Felix Weber</p> <p>Membres Edith Müller Loretz Hubert Niggli Daniel Roscher</p>			
<p>Direction et support Felix Weber</p>	<p>Prestations d'assurance et réadaptation Daniel Roscher</p>	<p>Protection de la santé Edith Müller Loretz</p>	<p>Finances Hubert Niggli</p>

Organisation opérationnelle

Direction et support

Felix Weber

Prestations d'assurance et réadaptation

Daniel Roscher

Protection de la santé

Edith Müller Loretz

Finances

Hubert Niggli

Secrétariat général Marc Epelbaum	Tarifs médicaux Andreas Christen	Médecine du travail Claudia Pletscher	Finances Christoph Bianchet
Médecin-chef Suva Christian A. Ludwig	Assurance militaire Stefan A. Dettwiler	Sécurité au travail / Protection de la santé André Meier	Immeubles Franz Fischer
Informatique Stefan Scherrer	Division juridique Kilian Ritler	Sécurité au travail / Protection de la santé SR Olivier Favre	Technique de l'assurance Olivier Steiger
Communication et marketing Daniela Bassi	Prestations d'assurance Petra Huwiler	Offres de prévention Philippe Gassmann	Suva Chur und Linth Marcel Kempf
Personnel et logistique Jacqueline Wüthrich	Médecine des assurances Christian A. Ludwig	Conseil en prévention Jean-Claude Messerli	Suva St. Gallen ²⁾ Willi Kleeli
Développement de l'entreprise Hans-Joachim Gerber	Rehaklinik Bellikon CEO Gianni R. Rossi	Suva Bellinzona ²⁾ Roberto Dotti	Suva Wetzikon Oliver Eugster
	Clinique romande de réadaptation, Sion Directeur: Jean-Raphaël Kurmann Médecin-chef: Gilles Rivier	Suva Fribourg Gilbert Muller	Suva Winterthur Daniel Vogel
	Suva Aarau Susanne Studer Wacker	Suva Genève ²⁾ Patrick Garazi	Suva Zürich Daniel Roth
	Suva Basel Christophe Schwyzer	Suva La Chaux-de-Fonds et Delémont François Schaer	CSAA ³⁾ Oliver Ruf
	Suva Bern Bruno Schatzmann	Suva Lausanne Philippe Conus	
	Suva Solothurn Kilian Bärtschi	Suva Sion Willy Bregy	
	Suva Zentralschweiz Barbara Ingold Boner		
	SCTM ¹⁾ Andreas Christen		

¹⁾ Service central des tarifs médicaux LAA
²⁾ Y compris les antennes de l'assurance militaire
³⁾ Groupe de coordination des statistiques de l'assurance-accidents

État au 31 décembre 2019

«J'utilise les grues conformément aux prescriptions et j'élingue les charges de manière sûre.»

Règle vitale #3 pour la branche du bâtiment



Comptes annuels

35 Compte d'exploitation général 2019

37 Bilan au 31 décembre 2019

38 Tableau de financement 2019

39 Tableau des fonds propres 2019

40 Annexe aux comptes annuels 2019

69 Rapport de l'organe de révision

71 Rapport de la Commission de contrôle des finances

72 Commentaires sur les comptes annuels 2019

75 Comparaison sur cinq ans

Compte d'exploitation général 2019

	N° réf.	2019 1000 CHF	2018 1000 CHF
Primes	1	4 352 376	4 253 808
Prestations pour soins et remboursement de frais		-1 323 933	-1 333 637
Indemnités journalières		-1 491 879	-1 442 023
Rentes et indemnités en capital		-1 423 961	-1 417 721
Allocations de renchérissement aux rentiers		-223 881	-234 368
Prestations d'assurance payées		-4 463 655	-4 427 749
Recettes de recours		178 405	189 865
Provisions pour prestations de courte durée		-380 600	-167 600
Provisions pour prestations de longue durée		-2 079 838	-3 165 715
Provisions pour allocations de renchérissement		-67 299	-21 418
Variation des provisions techniques	10	-2 527 737	-3 354 733
Charges d'exploitation	2	-535 631	-552 787
Produit des placements	3	1 190 833	1 210 285
Gains et pertes résultant des placements	4	-193 864	-261 335
Frais de gestion des placements	5	-42 030	-42 001
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail		89 969	89 851
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels		-97 814	-95 182
Dépenses récupérées au titre de l'assurance militaire		177 656	175 617
Prélèvement sur la provision pour risques découlant des placements	6	1 881 086	3 831 483
Provision pour reversement de produits exceptionnels des placements: prélèvement ou dotation	11	784 485	-958 000
Dotation à la provision pour prévention ANP	11	-204 966	-
Autres charges et produits		2 630 417	3 043 769
Réduction du produit exceptionnel des placements	1	-532 311	-
Résultat de l'activité opérationnelle		56 803	59 122
Résultat des activités accessoires	7	212	917
Résultat de l'exercice avant réduction du fonds de compensation		57 015	60 040
Réduction du fonds de compensation	1	524	-55 182
Résultat de l'exercice après réduction du fonds de compensation		57 539	4 858
Dotation aux fonds de compensation		57 539	4 858
Affectation du résultat de l'exercice		57 539	4 858

Commentaires sur le compte d'exploitation général

L'augmentation des recettes de primes est due, en grande partie, à une augmentation de la masse salariale assurée. Dans certaines communautés de risque, les taux de prime ont été ajustés à la hausse ou à la baisse en fonction du risque.

Fin 2018, les provisions pour prestations de longue durée ont été renforcées pour financer l'abaissement du taux d'intérêt technique à 1,5 % décidé par le Département fédéral de l'intérieur avec effet au 1^{er} janvier 2020. Fin 2019, une provision additionnelle a été constituée à titre préventif dans les provisions pour prestations de longue durée, au sens de l'art. 90 al. 3 LAA, afin de financer un abaissement supplémentaire éventuel du taux d'intérêt technique à 1,0 %.

Un pilotage des charges avisé a permis en 2019 de réduire encore les charges d'exploitation, qui comprennent aussi les frais de liquidation des cas en cours.

La performance de 9,3 % sur les quelque 50 milliards de francs en moyenne de valeurs immobilisées a donné un résultat des placements de 4711 millions de francs brut: 1191 millions de francs de produit direct des placements (dividendes, coupons, loyers; voir tableau 3) et solde de 3520 millions de francs résultant des gains et pertes sur cours réalisés et non réalisés (voir tableau 4).

Après acquittement des exigences légales en matière de financement pour la rémunération technique et la compensation du renchérissement sur les rentes ainsi qu'après déduction des frais de gestion des placements, un montant de 3714 millions de francs brut a pu être versé à la provision pour risques découlant des placements. Cependant, 1881,1 millions de francs en ont été prélevés pour financer la provision précitée en vertu de l'art. 90 al. 3 LAA; voir tableau 6 et tableau 11.

Bilan au 31 décembre 2019

	N° réf.	2019	2018
		1000 CHF	1000 CHF
Actif			
Placements	8	53 672 198	49 560 216
Immobilisations incorporelles		120 961	133 057
Immobilisations corporelles		32 554	37 663
Stocks de matériel et d'articles manufacturés		-	-
Créances	9	4 147 676	4 437 220
Disponibilités		286 156	531 421
Comptes de régularisation actifs		152 904	164 335
Total de l'actif		58 412 449	54 863 912
Passif			
Provisions pour prestations de courte durée		9 253 100	8 872 500
Provisions pour prestations de longue durée		29 392 519	27 312 681
Provisions pour allocations de renchérissement		169 961	102 662
Provisions techniques	10	38 815 580	36 287 843
Provisions non techniques	11	11 714 976	10 473 557
Engagements financiers	8	2 000	7 240
envers les fournisseurs et les prestataires		50 173	55 431
autres		257 641	279 983
Autres engagements		307 814	335 414
Comptes de régularisation passifs	12	4 416 739	4 736 274
Réserves générales		1 332 955	1 332 955
Fonds de compensation		1 822 385	1 690 629
Fonds propres		3 155 340	3 023 584
Total du passif		58 412 449	54 863 912

Commentaires sur le bilan

Dans le bilan, les placements sont évalués à leur valeur du marché. Leur évolution reflète ainsi en grande partie la performance mentionnée de 9,3 % en 2019.

Les provisions pour prestations de longue durée comprennent les apports nécessaires pour l'abaissement du taux d'intérêt technique à 1,5 % au 1^{er} janvier 2020. De plus, elles comportent aussi une provision constituée à titre préventif, en vertu de l'art. 90 al. 3 LAA, pour le financement d'un abaissement supplémentaire éventuel du taux d'intérêt technique.

Les provisions non techniques englobent essentiellement la provision pour risques découlant des placements, qui a pu être augmentée de 1,8 milliard de francs net en 2019.

Les chiffres figurant au bilan correspondent à un degré de couverture financière de 126,3 % au 31 décembre 2019 (123,4 % en 2018). Selon des estimations provisoires, le quotient de solvabilité s'établit à 172 %.

Tableau de financement 2019

	2019	2018
	1000 CHF	1000 CHF
Résultat de l'exercice	57 539	4 858
Gains et pertes réalisés sur les placements	-3 364 947	-5 004 002
Variation des disponibilités	-94 294	826 982
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués: achat et vente	-396 021	-274 051
Obligations: achat et vente	-298 889	-999 478
Placements immobiliers indirects: achat et vente	-3 407	-85 400
Immeubles de placement: achat et vente	-180 254	-69 435
Actions: achat et vente	453 850	-678 474
Placements alternatifs: achat et vente	-243 180	-232 273
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité: achat et vente	15 159	45 540
Variation nette des cliniques	74 217	-
Variation nette des provisions techniques	2 527 737	3 354 733
Variation nette des créances	289 543	101 566
Variation nette des engagements	-27 601	39 362
Variation nette des provisions non techniques	1 241 398	2 970 195
Variation nette des stocks de matériel et d'articles manufacturés	0	1 633
Variation nette des comptes de régularisation actifs	11 431	20 495
Variation nette des comptes de régularisation passifs	-319 535	-218 847
Flux de trésorerie découlant de l'exploitation (cash-flow)	-257 251	-196 594
Variation nette des immobilisations corporelles	4 115	8 729
Variation nette des immeubles d'exploitation	994	0
Variation nette des immobilisations incorporelles	12 096	12 096
Flux de trésorerie découlant des investissements	17 206	20 825
Engagements financiers: remboursements et investissements	-5 240	-10 170
Fonds de secours: prélèvement et prestations	21	-20
Flux de trésorerie découlant des opérations financières	-5 219	-10 190
= Variation nette du solde du flux de trésorerie	-245 265	-185 959
+ Ancien solde du flux de trésorerie	531 421	717 380
= Nouveau solde du flux de trésorerie	286 156	531 421

Commentaires sur le tableau de financement

Sur la base de la Swiss GAAP RPC 40, Présentation des comptes des compagnies d'assurance, la gestion des placements constitue pour la Suva une «activité lucrative principale», ce qui explique pourquoi les achats et ventes correspondants figurent sous la rubrique «Flux de trésorerie découlant de l'exploitation», par dérogation à la Swiss GAAP RPC 4, Tableau de flux de trésorerie.

Tableau des fonds propres 2019

	AAP	AANP	AFC	AAC	Activités acces- soires	Prévention ANP	Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Réserves générales							
État au 1 ^{er} janvier 2018	613 715	678 092	7 282	33 866	-	-	1 332 955
Attribution réglementaire	-	-	-	-	-	-	-
État au 31 décembre 2018	613 715	678 092	7 282	33 866	-	-	1 332 955
Attribution réglementaire	-	-	-	-	-	-	-
État au 31 décembre 2019	613 715	678 092	7 282	33 866	-	-	1 332 955
Fonds de compensation							
État au 1 ^{er} janvier 2018	672 017	821 558	61 880	129 557	759	-	1 685 771
Reclassement	-	513	-	-513	-	-	-
Attribution	58 254	12 947	-	2 283	917	-	74 401
Prélèvement	-	-	-4 257	-	-	-10 104	-14 361
Réduction	-55 182	-	-	-	-	-	-55 182
État au 31 décembre 2018	675 089	835 018	57 623	131 327	1 676	-10 104	1 690 629
Reclassement	-	-	-	-	74 218	-	74 218
Attribution	9 180	32 178	-	6 916	212	10 104	58 590
Prélèvement	-	-	-1 576	-	-	-	-1 576
Réduction	524	-	-	-	-	-	524
État au 31 décembre 2019	684 793	867 196	56 047	138 243	76 106	-	1 822 385
Total des fonds propres	1 298 508	1 545 288	63 329	172 109	76 106	-	3 155 340

Commentaires sur le tableau des fonds propres

La version de l'art. 111 OLAA en vigueur depuis 2017 ne renferme plus que la notion de fonds propres; il n'est plus fait de distinction entre réserves générales et fonds de compensation; de même, il n'est plus fait mention de la prescription concernant le versement annuel aux réserves générales. Néanmoins, pour garantir la comparabilité avec les exercices précédents, la Suva présente séparément les deux réserves, jusqu'à nouvel ordre.

Au 1^{er} janvier 2019, les fonds propres des cliniques de réadaptation de Bellikon et de Sion – l'une des quatre activités accessoires selon l'art. 67a LAA – ont été entièrement repris dans le tableau des fonds propres. Depuis cette date également, les actifs nets sont présentés séparément dans les immobilisations corporelles. Ainsi, la transparence a été accrue en ce qui concerne le centre de compétences correspondant. Des détails sur les activités accessoires figurent dans le tableau 7 de l'annexe.

En 2019, la Suva a trouvé, en concertation avec l'Office fédéral de la santé publique OFSP, une solution pour le financement des activités de prévention des accidents non professionnels qui ne sont pas financées par les recettes provenant du supplément de prime. La perte indiquée en 2018 a donc pu être compensée en 2019 et la réserve du secteur d'activité sécurité durant les loisirs est à nouveau égale à zéro au 31 décembre 2019 (voir commentaire sur l'assurance contre les accidents non professionnels à l'annexe 15).

Annexe aux comptes annuels 2019

Généralités

La présentation des comptes de la Suva se fonde sur l'art. 65 LAA. Dans la mise en œuvre de cette base légale, la Suva se réfère au code des obligations (CO) ainsi qu'aux Swiss GAAP RPC, pour autant que ces règles ne s'opposent ni à la LAA ni à d'autres bases légales.

Événements postérieurs à la date du bilan

Entre le jour de clôture du bilan et la date de publication du présent rapport, il ne s'est produit aucun événement qui ait influencé de façon significative la situation financière et les résultats de l'exercice et qui ne figure déjà dans les comptes annuels. Après la clôture de l'exercice 2019, mais avant la publication des présents comptes annuels, les marchés financiers se sont effondrés à la suite de la crise liée au coronavirus. Grâce à sa stratégie de placement largement diversifiée et axée sur le long terme, la Suva est apte à surmonter de telles turbulences. Le bon niveau des réserves générales et des fonds de compensation permet aussi de compenser de plus grandes distorsions dans l'exploitation de l'assurance.

Principes de présentation des comptes et d'évaluation

Généralités

Toutes les opérations sont enregistrées dans les livres à la date de conclusion et évaluées dès cet instant selon les principes ci-après pour la détermination du résultat. Les actifs et les engagements sont évalués individuellement lorsqu'ils sont significatifs et que, compte tenu de leur similitude pour l'évaluation, ils ne sont généralement pas regroupés.

Lorsque la valeur du marché n'est pas appliquée, l'évaluation est réalisée avec prudence, sans être un obstacle à l'appréciation fiable de la situation économique de l'entreprise. Si des indices concrets montrent une surévaluation des actifs ou des provisions trop faibles, les valeurs font l'objet d'une vérification et, le cas échéant, d'un ajustement.

La Suva n'est pas engagée dans des opérations de réassurance, qu'elles soient actives ou passives.

Placements

Les placements sur les marchés financiers sont portés au bilan à la valeur de marché, à l'exception des prêts, hypothèques et crédits syndiqués, qui sont évalués à leur valeur nominale; ceux-ci font l'objet de corrections de valeur si nécessaire.

Positions en monnaies étrangères

Les positions en monnaies étrangères sont converties au cours moyen des devises à la date de clôture du bilan. Durant l'année, les cours du jour sont appliqués. Les principaux cours en fin d'exercice sont les suivants:

Cours de change en fin d'année (CHF)	2019	2018
	en CHF	en CHF
1 EUR	1.0856	1.1255
1 GBP	1.2828	1.2523
1 USD	0.9666	0.9821
1 CAD	0.7447	0.7204
100 JPY	0.8908	0.8960
1 AUD	0.6777	0.6942

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont portées au bilan si elles apportent un avantage quantifiable pendant plusieurs années.

Les valeurs incorporelles créées par l'entreprise elle-même ne sont pas portées à l'actif du bilan, à l'exception de l'application clé dédiée aux opérations d'assurance, qui est identifiable et apporte un avantage spécifique quantifiable pendant plusieurs années.

Les amortissements sont effectués de manière linéaire et planifiée sur une période de trois ans, voire de quinze ans au maximum dans des cas dûment justifiés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles d'un montant total inférieur à 500 000 francs (par décision d'investissement) ne sont pas portées à l'actif du bilan. Elles sont imputées directement au compte de résultats.

Les amortissements sont effectués de manière planifiée sur toute la durée d'usage de l'immobilisation corporelle. La durée d'usage théorique des différentes catégories d'immobilisations est la suivante:

- aménagements individualisés 10 ans
- mobilier, machines et véhicules 5 ans
- matériel informatique (hardware) 3-5 ans

Stocks

Le matériel et les articles manufacturés achetés sont évalués à leur coût d'acquisition ou à la valeur nette du marché, si celle-ci est inférieure. Les marchandises stockées durant une longue période et les articles non courants font l'objet d'une correction de valeur appropriée.

Provisions techniques

Les provisions techniques sont nécessaires pour garantir les futurs droits aux prestations découlant de l'ensemble des accidents et des maladies professionnelles survenus jusqu'à la date du bilan. Elles se composent des provisions pour prestations de courte durée, des provisions pour prestations de longue durée et des provisions pour allocations de renchérissement futures, ainsi que des provisions pour les frais de gestion des sinistres et pour les recettes provenant d'actions récursoires.

Les provisions pour prestations de courte durée sont constituées des provisions pour frais de traitement, des provisions pour prestations pour soins, ainsi que des provisions pour indemnités journalières.

Les provisions pour frais de traitement et indemnités journalières sont calculées par type de prestation à partir de triangles de développement séparés.

Les prestations pour soins couvrent les prestations de soins et d'assistance, qui doivent être versées régulièrement aux assurés, généralement jusqu'à leur décès. Elles sont donc capitalisées, tout comme les rentes d'invalidité.

Les provisions pour prestations de longue durée se composent:

- des capitaux de couverture des rentes en cours pour cause d'invalidité (art. 18 ss LAA), d'impotence (art. 26 ss LAA) ou de décès (art. 28 ss LAA);
- des capitaux de couverture des allocations de renchérissement déjà fixées pour l'AFC et l'AAC;
- du supplément de sécurité mis à disposition pour le risque de paramètre;
- des réserves pour rentes, c'est-à-dire des provisions pour les accidents déjà survenus, pour lesquels les rentes et autres prestations de longue durée non allouées sous forme de rente ne sont pas encore déterminées;
- d'éventuelles provisions selon l'art. 90 al. 3 LAA pour le financement de modifications des normes comptables uniformes au sens de l'art. 89 al. 1 LAA.

Les capitaux de couverture sont calculés au moyen d'un logiciel certifié, selon les normes comptables uniformes édictées par le DFI. Au cas où ces normes comptables ne suffiraient pas, un supplément de sécurité est constitué. En 2018, ce supplément de sécurité a été exceptionnellement relevé, de manière à financer l'abaissement du taux d'intérêt technique à 1,5 % au 1^{er} janvier 2020. Une provision au sens de l'art. 90 al. 3 LAA est en outre constituée au cours de l'exercice sous revue, afin de financer un abaissement supplémentaire

éventuel du taux d'intérêt technique. Les réserves pour rentes sont calculées selon la meilleure estimation possible («best estimate») sur la base de l'expérience historique acquise en matière de sinistres et elles sont donc suffisantes, comme on pouvait s'y attendre, pour financer les prestations d'assurance futures. Les réserves pour rentes sont déterminées selon une méthode d'estimation actuarielle reconnue.

Il y a lieu de constituer des provisions pour les frais de gestion des sinistres, afin de pouvoir garantir le règlement futur des cas en cours.

Les provisions pour recettes provenant d'actions récursoires servent à déterminer, du point de vue actuel, les prestations de recours attendues afin de faire apparaître des valeurs nettes correctes.

Pour ce qui est de l'assurance militaire, la Suva agit en tant qu'organisme de règlement fiduciaire et non en tant qu'assureur. En vertu de la convention conclue avec le Conseil fédéral le 19 mai 2005, la Suva n'a aucune obligation, contractuelle ou de fait, de constituer des réserves actuarielles.

Autres réserves à destination spéciale

Si des événements passés laissent supposer une sortie de fonds au cours des exercices à venir, des réserves sont constituées à hauteur de la sortie de fonds vraisemblable, à la charge du compte de résultats. En outre, des provisions forfaitaires peuvent être constituées pour les charges d'exploitation, à des fins de compensation. De plus, ce poste comprend une réserve forfaitaire pour les risques découlant des placements. Les provisions qui ne sont plus nécessaires sont liquidées par le biais du compte de résultats.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs (créances comprises) figurent au bilan à la valeur nominale ou d'acquisition, déduction faite d'éventuels amortissements.

Opérations hors bilan

Les engagements conditionnels et les autres engagements ne devant pas être portés au bilan apparaissent à la valeur nominale.

Activités accessoires

Les activités accessoires prévues par l'art. 67a LAA sont gérées au sein de la Suva en tant que centres de prestations. Le résultat des activités accessoires est attribué à une propre réserve ou prélevé sur cette dernière. Chaque centre de prestations est financièrement autonome conformément à l'obligation légale.

Les cliniques de réadaptation de Bellikon (RKB) et de Sion (CRR) tiennent leur propre comptabilité sur la base du plan comptable de H+ (Les Hôpitaux de Suisse) et des prescriptions posées dans les Swiss GAAP RPC. Les chiffres d'affaires internes du centre de prestations cliniques de réadaptation ne sont pas éliminés; de même, les postes du bilan sont présentés en valeur nette.

Prévoyance en faveur du personnel

Les collaborateurs de la Suva sont affiliés à la fondation d'entreprise autonome constituée sous la dénomination d'Institution de Prévoyance en faveur du personnel de la Suva, Lucerne. Les médecins-chefs et les médecins assistants des deux cliniques (RKB et CRR) sont assurés auprès de la Fondation de prévoyance ASMAC, Berne. La Suva verse à ces deux institutions de prévoyance professionnelle les cotisations réglementaires de l'employeur et du personnel. Les cotisations patronales sont comptabilisées dans les frais de personnel.

Les membres de la Direction et les cadres supérieurs sont affiliés en plus à la Fondation de prévoyance en faveur des cadres de la Suva. La Suva verse à cette institution de prévoyance professionnelle extra-obligatoire les cotisations réglementaires de l'employeur et du personnel. Les cotisations patronales sont comptabilisées dans les frais de personnel.

Tous les taux de variation relatifs figurant dans les tableaux ci-après sont calculés sur la base des valeurs effectives. Les chiffres sont arrondis, ce qui explique que des différences marginales puissent apparaître dans les tableaux.

Valeur – = valeur non inscrite au bilan ou non disponible
Valeur 0 = < unité de mesure

1. Primes

	2019	2018	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	1 511 425	1 471 885	2,7
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP), y compris primes de l'assurance par convention	2 066 874	2 017 553	2,4
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	18 987	19 014	-0,1
Assurance-accidents des chômeurs (AAC)	153 697	161 028	-4,6
Assurance militaire (MV)	19 647	19 116	2,8
Primes nettes	3 770 630	3 688 596	2,2
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	175 643	171 152	2,6
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	263 236	256 531	2,6
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	3 061	2 884	6,1
Assurance-accidents des chômeurs (AAC)	17 683	18 527	-4,6
Supplément de prime pour frais administratifs	459 623	449 094	2,3
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	97 561	94 922	2,8
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	15 417	15 014	2,7
Assurance-accidents des chômeurs (AAC): part AAP	253	261	-3,1
Assurance-accidents des chômeurs (AAC): part AANP	1 124	1 178	-4,6
Supplément de prime pour la prévention des accidents	114 355	111 375	2,7
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	157	200	-21,5
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	271	285	-4,9
Supplément pour le financement des allocations de renchérissement	428	485	-11,8
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	10 618	11 445	-7,2
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	9 596	10 192	-5,8
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	217	208	4,3
Supplément pour paiement par tranches	20 431	21 845	-6,5
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	1 678	1 739	-3,5
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	2 277	2 366	-3,8
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	20	25	-20,0
Intérêts moratoires	3 975	4 130	-3,8
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	-9 090	-11 236	-19,1
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	-7 835	-10 336	-24,2
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	-141	-145	-2,8
Pertes nettes sur primes	-17 066	-21 717	-21,4
Total des primes (montant brut) avant réduction du fonds de compensation et reversement des produits exceptionnels des placements	4 352 376	4 253 808	2,3
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	-223 507	-	n/a
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	-308 804	-	n/a
Reversement de produits exceptionnels des placements	-532 311	-	n/a
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	524	-55 182	-100,9
Réduction du fonds de compensation	524	-55 182	-100,9
Total des primes (montant brut)	3 820 589	4 198 626	-9,0

Commentaires sur les primes

Pendant l'année de primes 2019, les produits excédentaires des placements des années précédentes ont été reversés pour la première fois sous forme de réduction de prime aux assurés de l'AAP et de l'AANP. Comme c'est le cas depuis 2013 sans interruption, les fonds de compensation de l'AAP ont été diminués par le biais de primes réduites. Durant l'année de primes 2019, il a fallu suspendre cette diminution: en effet, avec le reversement des produits excédentaires des placements à lui seul, le plafond prévu dans le tarif des primes pour la réduction de la prime était atteint.

Le supplément de prime pour le financement des allocations de renchérissement a été prélevé pour la dernière fois pendant l'année de primes 2015. Les produits de 2019 proviennent de corrections et de révisions.

2. Charges d'exploitation

	2019	2018	+/-	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	en %
Frais de personnel	434 434	434 180	254	0,1
Indemnités à des tiers	39 716	37 603	2 113	5,6
Frais de justice et de consultation	13 503	10 373	3 130	30,2
Mobilier, machines et véhicules	1 845	3 896	-2 051	-52,6
Charges informatiques	53 818	49 329	4 489	9,1
Frais de locaux	34 354	33 943	411	1,2
Frais de bureau et d'administration	31 451	32 114	-663	-2,1
Frais de matériel et frais spéciaux	2 801	5 490	-2 689	-49,0
Corrections de valeur	27 330	28 482	-1 152	-4,0
Autres charges	11 776	42 563	-30 787	-72,3
Total des charges d'exploitation brutes	651 028	677 973	-26 945	-4,0
Recettes des produits et prestations	31 042	38 130	-7 088	-18,6
Compensation de prestations internes et inscriptions à l'actif du bilan	84 355	87 056	-2 701	-3,1
Total des charges d'exploitation nettes	535 631	552 787	-17 156	-3,1

Commentaires sur les charges d'exploitation

Les mesures salariales de 2019 ont été surcompensées par des effets positifs résultant de fluctuations. De tels effets se produisent lorsque des personnes qui quittent l'entreprise sont remplacées par des personnes touchant un salaire inférieur ou quand elles ne sont pas remplacées.

Les investissements pour l'avenir dans le processus de gestion des cas se sont traduits par une augmentation des dépenses affectées aux frais de consultation et aux charges informatiques.

Sur la base de la LAA révisée, la Suva a cessé la vente de matériel de premiers secours à la fin 2018. Ainsi, tant les frais de matériel que les recettes de la vente de ce matériel ont diminué.

La diminution des autres charges repose sur la provision constituée en 2018, de plus de 25 millions de francs, pour le remplacement de l'application des rentes.

Le poste «Frais de matériel et frais spéciaux» comprend les honoraires de KPMG à hauteur de 0,5 million de francs pour la révision ordinaire des comptes annuels de la Suva.

Répartition des charges d'exploitation entre les branches d'assurance

	2019 AAP	2018 AAP	2019 AANP	2018 AANP	2019 AFC	2018 AFC	2019 AAC	2018 AAC	2019 MV	2018 MV	2019 Total	2018 Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Exploitation de l'assurance	156 899	166 069	240 054	233 812	5 945	1 848	16 272	14 419	20 055	20 491	439 225	436 639
Prévention des accidents et maladies professionnels	89 969	89 851	-	-	-	-	-	-	-	-	89 969	89 851
Prévention des accidents non professionnels	-	-	5 455	24 976	-	-	982	1 321	-	-	6 437	26 297
Total	246 868	255 920	245 509	258 788	5 945	1 848	17 254	15 740	20 055	20 491	535 631	552 787

Commentaires sur la répartition des charges d'exploitation

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le supplément pour frais administratifs finance tant les frais d'investigations de la médecine des assurances que les frais de gestion des cas. Diverses économies ont permis de compenser ce surcoût (voir le tableau ci-dessus), ce qui a néanmoins entraîné des transferts – appropriés – entre les branches d'assurance, en raison des différentes clés de répartition appliquées.

3. Produit des placements

	2019	2018	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Disponibilités	-7 006	-12 055	-41,9
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	91 303	91 415	-0,1
Obligations	280 866	293 390	-4,3
Placements immobiliers indirects	45 707	42 650	7,2
Immeubles de placement	206 218	201 356	2,4
Actions	176 856	164 331	7,6
Placements alternatifs	392 014	427 668	-8,3
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité	5 967	3 209	86,0
Autres produits financiers	-1 091	-1 679	-35,0
Total du produit des placements	1 190 833	1 210 285	-1,6

Commentaires sur le produit des placements

Il s'agit ici des produits directs des placements, p. ex. dividendes, coupons ou produits nets de la location d'immeubles de placement.

4. Gains et pertes résultant des placements

	2019	2018	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Disponibilités	-20 630	4 788	-530,9
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	-38 337	-28 576	34,2
Obligations	600 216	266 493	125,2
Placements immobiliers indirects	209 010	206 570	1,2
Immeubles de placement	68 476	1 064 649	-93,6
Actions	2 439 701	2 286 418	6,7
Placements alternatifs	348 479	2 193 125	-84,1
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité	-86 703	-437 146	-80,2
	3 520 212	5 556 320	-36,6
Dotation à la provision pour risques découlant des placements	-3 714 076	-5 817 655	-36,2
Total des gains et des pertes résultant des placements	-193 864	-261 335	-25,8

Commentaires sur les gains et pertes résultant des placements

Le tableau ci-dessus indique les effets résultant de variations des cours et de l'évaluation. Il présente tant les gains et pertes réalisés sur les placements que les gains et pertes non réalisés sur les placements qui figurent dans l'évaluation du bilan.

Les valeurs de 2018 comprennent exceptionnellement les gains provenant de la réalisation des réserves latentes dans divers postes du bilan (passage au principe de la valeur du marché dans l'évaluation du bilan). Ce gain extraordinaire a été versé dans son intégralité à la provision pour risques découlant des placements.

La performance de 9,3 % réalisée en 2019 se reflète dans des gains dans pratiquement toutes les catégories de placement. Au total, cela donne un résultat des placements de 4711 millions de francs, qui se compose du produit direct à hauteur de 1191 millions de francs selon le tableau 3 et du solde des gains et pertes d'un montant de 3520 millions de francs d'après ce tableau.

L'ensemble du résultat des placements de 2019 d'une valeur brute de 4711 millions sert tout d'abord à répondre aux besoins de financement légaux pour l'intérêt technique et les allocations de renchérissement des rentes, de même qu'à couvrir les frais de gestion des placements. L'intégralité du reliquat de 3714 millions de francs est d'abord créditée à la provision pour risques découlant des placements; voir ce tableau. Dans le même temps, 1881,1 millions de francs sont prélevés sur la provision pour risques découlant des placements afin de constituer la provision au sens de l'art. 90 al. 3 LAA; voir tableau 11.

5. Frais de gestion des placements

	2019	2018	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Disponibilités	1 101	1 051	4,8
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	4 718	5 311	-11,2
Obligations	5 496	5 456	0,7
Placements immobiliers indirects	1 097	1 068	2,7
Immeubles de placement	13 905	13 922	-0,1
Actions	6 368	6 121	4,0
Placements alternatifs	6 956	6 744	3,1
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité	2 389	2 328	2,6
Total des frais de gestion des placements	42 030	42 001	0,1

Commentaires sur les frais de gestion des placements

Le tableau est composé des charges directement assumées par la Suva. Les autres coûts pouvant être occasionnés par les gérants de fortune externes entrent directement dans l'évaluation des fonds.

La diminution sensible dans la catégorie de placement des hypothèques et des prêts est due à l'externalisation à un prestataire tiers.

6. Prélèvement sur la provision pour risques découlant des placements

	2019	2018	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
AAP	765 862	1 589 897	-51,8
AANP	1 048 855	2 127 028	-50,7
AFC	9 915	16 759	-40,8
AAC	56 454	97 799	-42,3
Total du prélèvement sur la provision pour risques découlant des placements	1 881 086	3 831 483	-50,9

Commentaires sur le prélèvement sur la provision pour risques découlant des placements

Dans les comptes annuels 2018 et 2019, des prélèvements ont été opérés sur la provision pour risques découlant des placements. Ces prélèvements servent, d'une part, à financer les abaissements du taux d'intérêt technique, qui entraînent des augmentations nécessaires des provisions pour prestations de longue durée. L'abaissement du taux d'intérêt technique à 1,5 % au 1^{er} janvier 2020, ordonné par le Département fédéral de l'intérieur, a été financé dans les comptes annuels 2018. Dans les comptes annuels 2019, une provision au sens de l'art. 90 al. 3 LAA est constituée en vue d'un abaissement supplémentaire éventuel du taux d'intérêt technique.

D'autre part, un prélèvement a été opéré dans les comptes annuels 2018 pour le reversement de produits excédentaires des placements aux assurés sous la forme de primes plus basses.

L'état et les variations de la provision pour risques découlant des placements sont représentés dans le tableau 11.

7. Activités accessoires

	Cliniques de réadaptation	Traitement de sinistres pour des tiers	Promotion de la santé dans l'entreprise	Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Chiffre d'affaires 2018	142 433	5 266	503	148 202
Résultat 2018 (versement à la réserve)	528	54	335	917
Chiffre d'affaires 2019	155 315	3 662	372	159 349
Résultat 2019 (versement à la réserve)	113	0	99	212
État des fonds propres au 31.12.2018	1 091	54	531	1 676
Reprise des fonds propres des cliniques au 1.1.2019	74 218	-	-	74 218
État des fonds propres au 31.12.2019	75 422	54	630	76 106
État de la provision pour les immeubles des cliniques au 31.12.2019	69 628	-	-	69 628

Commentaires sur les activités accessoires

Le chiffre d'affaires du centre de prestations traitement des sinistres pour des tiers a diminué à la suite de la vente du logiciel Valsana V6UG et de la baisse consécutive des frais de maintenance.

Le centre de prestations de l'activité accessoire cliniques de réadaptation comprend trois unités opérationnelles: la clinique de réadaptation de Bellikon (RKB), la Clinique romande de réadaptation de Sion (CRR) et les immeubles des cliniques (bâtiments des cliniques de Bellikon et de Sion). Les recettes générées par la taxe dont les cliniques s'acquittent pour l'utilisation des immobilisations garantissent la préservation de la valeur des deux immeubles sur le long terme.

Le centre de prestations, compris comme la somme des trois unités opérationnelles, remplit les exigences prévues à l'art. 67a al. 2 à 4. La situation sous forme graphique est la suivante:

Centre de prestations de l'activité accessoire cliniques de réadaptation



8. Placements

Catégories de placement (y compris les dérivés), à la valeur du marché	31.12.2018	2019	31.12.2019
	Existant 1000 CHF	Variation de valeur 1000 CHF	Existant 1000 CHF
Disponibilités ³⁾	1 711 104	73 367	1 784 471
Hypothèques	692 072	46 157	738 229
Prêts et crédits syndiqués ¹⁾	5 802 340	312 058	6 114 398
Obligations en CHF ³⁾	9 344 117	312 058	9 656 175
Obligations en monnaies étrangères ³⁾	5 889 129	480 314	6 369 443
Placements immobiliers indirects ³⁾	1 340 837	183 976	1 524 814
Immeubles de placement ²⁾	5 218 074	248 384	5 466 458
Actions suisses ³⁾	3 086 220	488 487	3 574 706
Actions étrangères ³⁾	6 987 752	1 106 474	8 094 226
Placements alternatifs ^{3), 4)}	9 324 095	545 711	9 869 806
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité ³⁾	164 476	314 995	479 471
Total	49 560 216	4 111 982	53 672 198

¹⁾ Y compris les prêts aux entreprises pour la promotion de la sécurité au travail.

²⁾ Les immeubles de placement faisaient l'objet en fin d'exercice d'une constitution de gages pour un montant de 2,0 millions de francs.

³⁾ Les dérivés inclus dans les placements sont répertoriés dans le tableau ci-après «Instruments financiers dérivés ouverts». Les comptes de trésorerie collatéralisés figurent également dans le tableau.

⁴⁾ En ce qui concerne les placements alternatifs, des investissements en private equity de quelque 516 millions de francs ont été évalués par suite d'une offre ferme.

Instruments financiers dérivés ouverts (inclus dans les placements)

	Valeur des contrats		Valeur de marché et valeur comptable			
	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019 Positive	31.12.2019 Négative	31.12.2019 Total	31.12.2018 Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Couverture						
Opérations à terme sur devises (OTC)	27 305 330	21 118 490	348 779	-24 985	323 794	67 580
Total couverture	27 305 330	21 118 490	348 779	-24 985	323 794	67 580
Négoce						
Contrats à terme sur obligations (ETD)	1 428 811	1 133 722	0	0	0	0
Credit default swaps (OTC)	129 977	150 157	0	-4 071	-4 071	-1 373
Swaps de taux d'intérêt (OTC)	1 178 142	1 191 290	21 419	-68 785	-47 366	-34 951
Total dérivés sur obligations et taux d'intérêt	2 736 930	2 475 169	21 419	-72 856	-51 437	-36 324
Contrats à terme sur actions (ETD)	1 223 490	784 982	0	-2	-2	0
Contrats à terme sur dividendes/volatilité (ETD)	26 800	32 987	0	0	0	0
Total des dérivés sur actions	1 250 290	817 969	0	-2	-2	0
Opérations à terme sur devises (OTC)	6 271 241	7 450 018	67 211	-67 779	-568	817
Total des opérations à terme sur devises	6 271 241	7 450 018	67 211	-67 779	-568	817
Swaps d'indices (OTC)	999 777	1 015 171	3 584	-1 392	2 192	-12 323
Total des swaps d'indices	999 777	1 015 171	3 584	-1 392	2 192	-12 323
Total négoce	11 258 238	11 758 327	92 214	-142 029	-49 815	-47 830
Total dérivés	38 563 568	32 876 817	440 993	-167 014	273 979	19 750
Couverture des dérivés OTC (CSA)			62 815	-173 548	-110 733	114 126
Risque de contrepartie subsistant					163 246	133 875

Commentaires sur les instruments financiers dérivés ouverts

Afin d'atténuer le risque de contrepartie inhérent aux instruments dérivés de gré à gré (over-the-counter, OTC), des contrats de garantie (Credit Support Annex, CSA) ont été conclus avec les contreparties. Les fluctuations de valeur quotidiennes du portefeuille de dérivés sont compensées par des paiements de garantie en espèces correspondants. À fin 2019, la valeur des dérivés de gré à gré en portefeuille, soit 274,0 millions de francs (19,8 millions en 2018), était couverte par des garanties collatérales d'une valeur totale de -110,7 millions de francs (114,1 millions en 2018).

Sur le marché des opérations de mise en pension (repo), la Suva détenait au 31 décembre 2019 des positions pour un total de 1040,0 millions de francs à titre de créancier (cash provider). Comme il est d'usage sur le marché suisse des repo, ces opérations étaient couvertes par des sûretés du même montant.

9. Créances

	2019	2018	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Créances de primes	2 756 558	3 027 824	-9,0
Débiteurs recours	1 109 657	1 250 989	-11,3
Débiteurs prestations d'assurance	16 216	14 437	12,3
Actifs nets des cliniques de réadaptation	84 622	-	n/a
Créances d'impôts anticipés	38 108	38 074	0,1
Prestataires externes (p. ex. immeubles)	106 351	45 561	133,4
Compte séparé AP/MP (CFST)	25 768	50 604	-49,1
Ducroire	-32 711	-29 724	10,0
Autres créances	43 107	39 455	9,3
Total des créances	4 147 676	4 437 220	-6,5

Commentaires sur les créances

Les primes provisoires pour l'année suivante sont facturées chaque année début décembre. Le produit est délimité par le biais du poste «Primes facturées à l'avance» (voir tableau 12) et attribué à l'exercice correct.

Pour des raisons techniques, chaque prétention récursoire est mise en regard d'une régularisation de passifs à hauteur du montant correspondant (voir tableau 12), jusqu'à ce que le recours soit clôturé et comptabilisé comme produit.

Au 31 décembre, la créance de la Suva sur la CFST (compte séparé AP/MP) pour les services du quatrième trimestre est généralement en souffrance. À la fin 2018, deux trimestres étaient exceptionnellement encore ouverts au 31 décembre.

Les actifs nets des cliniques de réadaptation de Bellikon et de Sion sont comptabilisés ouvertement dans le bilan depuis le 1^{er} janvier 2019, comme poste de contrepartie à leurs fonds propres.

10. Provisions techniques

	Provision pour prestations de courte durée		Provision pour prestations de longue durée		Provision pour allocations de renchérissement		Total des provisions techniques	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
AAP	2 755 900	2 725 800	13 121 694	12 183 463	-	-	15 877 594	14 909 263
AANP	6 026 700	5 699 700	15 088 966	14 012 552	-	-	21 115 666	19 712 252
AFC	48 800	46 700	228 147	221 672	26 811	14 504	303 758	282 876
AAC	421 700	400 300	953 712	894 994	143 150	88 158	1 518 562	1 383 452
Total des provisions techniques	9 253 100	8 872 500	29 392 519	27 312 681	169 961	102 662	38 815 580	36 287 843

Commentaires sur les provisions techniques

Fin 2018, les provisions pour prestations de longue durée ont été renforcées afin de procéder à l'abaissement du taux d'intérêt technique à 1,5 % au 1^{er} janvier 2020, ordonné par le Département fédéral de l'intérieur. À cet effet, 2873 millions de francs ont été prélevés sur la provision pour risques découlant des placements dans les comptes annuels pour l'exercice 2018; voir tableau 11.

Fin 2019, des provisions au sens de l'art. 90 al. 3 LAA ont été constituées en plus dans les provisions pour prestations de longue durée afin de pouvoir financer un abaissement supplémentaire éventuel du taux d'intérêt technique. À cet effet, 1881,1 millions de francs additionnels ont été prélevés sur la provision pour risques découlant des placements dans les comptes annuels 2019; voir tableau 11.

L'assurance militaire étant financée par le biais d'un système de répartition, il n'est pas nécessaire de constituer des provisions.

11. Provisions non techniques

	Provision pour risques découlant des placements		Provision pour reversement de produits exceptionnels des placements		Provision pour la prévention ANP		Autres provisions		Total des provisions non techniques	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
État au 1 ^{er} janvier	9 211 315	7 225 143	958 000	-	-	-	304 242	278 238	10 473 557	7 503 381
Constitution	3 714 076	5 817 655	-	958 000	204 966	-	30 531	65 441	3 949 573	6 841 096
Utilisation pour financer la modification de l'intérêt technique	-1 881 086	-2 873 483	-	-	-	-	-	-	-1 881 086	-2 873 483
Utilisation pour provision pour reversement de produits exceptionnels des placements	-	-958 000	-	-	-	-	-	-	-	-958 000
Utilisation	-	-	-784 485	-	-20 696	-	-21 886	-39 438	-827 067	-39 438
État au 31 décembre	11 044 305	9 211 315	173 515	958 000	184 270	0	312 886	304 242	11 714 976	10 473 557

Commentaires sur les provisions non techniques

L'ensemble du résultat des placements de 2019 d'une valeur brute de 4711 millions de francs sert tout d'abord à répondre aux besoins de financement légaux pour l'intérêt technique et les allocations de renchérissement des rentes, de même qu'à couvrir les frais de gestion des placements. L'intégralité du reliquat de 3714 millions de francs est d'abord créditée à la provision pour risques découlant des placements. Dans le même temps, 1881,1 millions de francs sont prélevés sur la provision pour risques découlant des placements afin de constituer la provision au sens de l'art. 90 al. 3 LAA.

En 2019, une première tranche des produits excédentaires des placements restitués fin 2018 a été reversée aux assurés sous la forme de primes plus basses dans les branches d'assurance AAP et AANP (voir tableau 1). Dans les branches d'assurance AFC et AAC, le montant a été transféré dans les provisions (techniques) pour allocations de renchérissement.

Dans l'AANP, le montant qui n'a pas été reversé aux assurés en 2019 a été transféré au 31 décembre 2019 dans la provision pour la prévention des accidents non professionnels, conformément à la décision du Conseil de la Suva du 7 juin 2019. Une partie de ce montant a déjà servi à compenser les résultats de 2018 et de 2019.

Les autres provisions comprennent essentiellement les provisions pour les charges d'exploitation (p. ex. provision pour les charges informatiques, provision pour le solde horaire des collaborateurs) et la provision pour les immeubles du centre de prestations de l'activité accessoire clinique de réadaptation (voir tableau 7).

12. Comptes de régularisation passifs

	2019	2018	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Primes facturées à l'avance	3 180 822	2 725 285	16,7
Recours	1 061 169	1 191 254	-10,9
Comptes de passage Syrius	44 161	702 294	-93,7
Autres comptes de régularisation passifs	130 587	117 441	11,2
Total des comptes de régularisation passifs	4 416 739	4 736 274	-6,7

Commentaires sur les comptes de régularisation passifs

Les primes provisoires pour l'année suivante sont facturées chaque année début décembre. Le produit est délimité par le biais du poste «Primes facturées à l'avance» (voir tableau 9) et attribué à l'exercice correct.

Pour des raisons techniques, chaque prétention récursoire est mise en regard d'une régularisation de passifs à hauteur du montant correspondant (voir tableau 9), jusqu'à ce que le recours soit clôturé et comptabilisé comme produit.

Les transactions interannuelles concernant le décompte définitif des primes de l'année précédente sont réglées sur les comptes de passage Syrius. En définitive, les écritures comptables requises par le système n'ont aucun effet sur le résultat de l'exercice, ce qui explique qu'il ait été procédé à une contre-écriture correspondante dans les comptes annuels 2019.

13. Opérations hors bilan

Les engagements ne devant pas être portés au bilan s'élèvent à 2875,1 millions de francs au 31 décembre 2019 (2977,3 millions en 2018). Ils se composent comme suit:

- engagements de paiement irrévocables usuels dans la branche pour un montant total de 2776,5 millions de francs dans le domaine du private equity (2921,3 millions en 2018) et de 6,1 millions dans celui des hypothèques (10,5 millions en 2018);
- prêts à terme avec date de paiement en 2019 pour un montant de 16,2 millions de francs (14,0 millions en 2018);
- crédits syndiqués approuvés pour un montant de 76,3 millions de francs (31,5 millions en 2018).

Il n'existe pas d'autres engagements de la Suva en faveur de tiers, tels que cautionnements ou acceptations de garantie.

Prêt de titres (securities lending)

	2019	2018	au 31.12.2019	au 31.12.2018
	Produit 1000 CHF	Produit 1000 CHF	Titres prêtés 1000 CHF	Titres prêtés 1000 CHF
Prêt de titres	6 282	6 793	3 771 858	4 498 207

Commentaires sur le prêt de titres (securities lending)

La Suva détient des sûretés pour un montant de 3813419000 francs en nantissement du prêt de titres.

14. Compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents professionnels

	2019	2018
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	1 787 992	1 740 107
Prestations pour soins et remboursement de frais	-407 713	-419 014
Indemnités journalières	-626 820	-602 499
Rentes et indemnités en capital	-645 760	-644 561
Allocations de renchérissement aux rentiers	-109 606	-115 294
Prestations d'assurance payées	-1 789 898	-1 781 368
Recettes de recours	44 182	47 514
Provisions pour prestations de courte durée	-30 100	-39 800
Provisions pour prestations de longue durée	-938 231	-1 245 420
Provisions pour allocations de renchérissement	-	-
Variation des provisions techniques	-968 331	-1 285 220
Exploitation de l'assurance	-156 899	-166 069
Prévention des accidents et des maladies professionnelles	-89 969	-89 851
Charges d'exploitation	-246 868	-255 920
Produit des placements	489 081	500 361
Gains et pertes résultant des placements	-48 004	-77 681
Frais de gestion des placements	-17 243	-17 345
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail	89 969	89 851
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	-97 561	-94 921
Prélèvement sur la provision pour risques découlant des placements	765 861	1 589 897
Provision pour reversement de produits exceptionnels des placements: prélèvement ou dotation	223 507	-397 022
Autres charges et produits	981 776	1 187 805
Réduction des produits exceptionnels des placements	-223 507	-
Résultat de l'activité opérationnelle	9 180	58 253
Résultat de l'exercice avant réduction du fonds de compensation	9 180	58 253
Réduction du fonds de compensation	524	-55 182
Résultat de l'exercice après réduction du fonds de compensation	9 704	3 071
Dotation au fonds de compensation AAP	9 704	3 071
Affectation du résultat de l'exercice	9 704	3 071

Commentaires sur le compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents professionnels

Augmentation du nombre des accidents

En 2019, 183 690 accidents et maladies professionnels ont été déclarés à la Suva. Ce sont 2375 déclarations, soit 1,3 %, de plus qu'en 2018, ce qui correspond à la hausse du nombre de personnes occupées constatée par l'Office fédéral de la statistique OFS.

Diminution des nouvelles rentes

Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans la branche de l'AAP s'est établi à 628 (786 en 2018), celui des rentes de survivants à 152 (161 en 2018).

Clôture positive

Les recettes de primes d'un montant de 1788,0 millions de francs représentent la valeur avant le reversement des produits excédentaires des placements à hauteur de 223,5 millions de francs. Les primes effectivement facturées aux entreprises assurées sont réduites de ce dernier montant. Elles sont contrebalancées par des prestations d'assurance versées d'une valeur de 1789,9 millions de francs (1781,4 millions en 2018), des recettes provenant d'actions récursives à raison de 44,2 millions de francs (47,5 millions en 2018) et une variation des provisions techniques d'un montant de 968,3 millions de francs (1285,2 millions en 2018).

Les charges d'exploitation comprennent le secteur d'activité exploitation de l'assurance AP à hauteur de 156,9 millions de francs (166,1 millions en 2018) et le secteur d'activité sécurité au travail (prévention des accidents et maladies professionnels) à hauteur de 90,0 millions de francs (89,9 millions en 2018). Elles sont remboursées par la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST.

En 2019, les placements donnent un résultat net de 423,8 millions de francs (405,3 millions en 2018). La contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels s'élève à 97,6 millions de francs (94,9 millions en 2018); elle est transférée, conformément à l'art. 87 al. 2 LAA, sur le compte séparé de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST.

Sous les autres charges et produits sont comptabilisées, d'une part, la dissolution de la provision pour risques découlant des placements (765,9 millions de francs, 1589,9 millions en 2018), qui sert à renforcer les provisions pour prestations de longue durée, et, d'autre part, l'utilisation partielle (constitution en 2018) de la provision pour le reversement des produits excédentaires des placements.

Dans l'ensemble, le résultat de l'exercice est de 9,7 millions de francs (3,1 millions en 2018). Ce résultat est versé au fonds de compensation AAP.

Masse salariale en hausse

Au cours de l'exercice sous revue, la masse salariale assujettie au paiement des primes a augmenté de 3,1 milliards de francs, soit 2,03 %, pour atteindre 155,5 milliards.

15. Compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents non professionnels

	2019	2018
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	2 349 836	2 291 605
Prestations pour soins et remboursement de frais	-789 134	-784 513
Indemnités journalières	-760 719	-733 419
Rentes et indemnités en capital	-651 782	-646 814
Allocations de renchérissement aux rentiers	-111 834	-116 556
Prestations d'assurance payées	-2 313 469	-2 281 302
Recettes de recours	125 136	131 323
Provisions pour prestations de courte durée	-327 000	-128 200
Provisions pour prestations de longue durée	-1 076 414	-1 817 423
Provisions pour allocations de renchérissement	-	-
Variation des provisions techniques	-1 403 414	-1 945 623
Exploitation de l'assurance	-240 054	-233 812
Prévention des accidents non professionnels	-5 455	-24 976
Charges d'exploitation	-245 509	-258 788
Produit des placements	643 783	649 549
Gains et pertes résultant des placements	-140 344	-174 485
Frais de gestion des placements	-22 734	-22 553
Prélèvement sur la provision pour risques découlant des placements	1 048 855	2 127 028
Provision pour reversement de produits exceptionnels des placements: prélèvement ou dotation	513 769	-513 769
Dotation à la provision pour prévention ANP	-204 966	-
Autres charges et produits	1 357 659	1 613 259
Réduction des produits exceptionnels des placements	-308 804	
Résultat de l'activité opérationnelle	42 140	2 985
Résultat de l'exercice	42 140	2 985
Dotation au fonds de compensation AANP	32 178	12 947
Fonds de compensation pour la prévention ANP: dotation ou prélèvement	9 962	-9 962
Affectation du résultat de l'exercice	42 140	2 985

Commentaires sur le compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents non professionnels

Évolution des accidents

En 2019, 278 924 accidents ont été déclarés à la Suva au titre de l'assurance contre les accidents non professionnels, soit une augmentation de 2607 cas ou 0,9 % par rapport à l'exercice précédent. Compte tenu du nombre de personnes assurées, qui a augmenté de 1,6 %, les accidents non professionnels s'inscrivent en légère baisse par rapport à l'année précédente.

Nouvelles rentes

Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans la branche de l'AANP s'est établi à 578 (657 en 2018), celui des rentes de survivants à 106 (114 en 2018).

Clôture positive

Les recettes de primes d'un montant de 2349,8 millions de francs représentent la valeur avant le reversement des produits excédentaires des placements à hauteur de 308,8 millions de francs. Les primes effectivement facturées aux entreprises assurées sont réduites de ce dernier montant. Elles sont contrebalancées par des prestations d'assurance versées d'une valeur de 2313,5 millions de francs (2281,3 millions en 2018), des recettes provenant d'actions récursoires à raison de 125,1 millions de francs (131,3 millions en 2018) et une variation des provisions techniques d'un montant de 1403,4 millions de francs (1945,6 millions en 2018).

Les charges d'exploitation comprennent le secteur d'activité exploitation de l'assurance ANP à hauteur de 240,1 millions de francs (233,8 millions en 2018) et le secteur d'activité sécurité durant les loisirs (prévention des accidents non professionnels) à hauteur de 5,5 millions de francs (25,0 millions en 2018). Elles comprennent également la contribution aux coûts d'exploitation à hauteur de 13,2 millions de francs (13,0 millions en 2018) mise à la disposition du Bureau de prévention des accidents bpa à Berne.

En juin 2019, le Conseil de la Suva a décidé que le montant des charges liées à la sécurité durant les loisirs qui dépasse les recettes (nettes) provenant du supplément de prime peut être financé par le solde des produits excédentaires des placements reversés dans l'AANP à la fin 2018 (soit un solde initial de 513,8 millions de francs au 31 décembre 2018, déduction faite du reversement déjà effectué par le biais des primes 2019 à hauteur de 308,8 millions de francs). Ce mode de financement s'applique au moins jusqu'à ce qu'un financement durable par le biais du supplément de prime soit trouvé. Le fonds de compensation négatif «Prévention ANP», apparu dans les comptes 2018 du fait du déficit de ce secteur d'activité, est compensé par un prélèvement en 2019 sur la provision évoquée de 10,0 millions de francs (et un excédent qui en découle).

En 2019, les placements donnent un résultat net de 480,7 millions de francs (452,5 millions en 2018).

Sous les autres charges et produits sont comptabilisées, d'une part, la dissolution de la provision pour risques découlant des placements (1048,9 millions de francs, 2127,0 millions en 2018), qui sert à renforcer les provisions pour prestations de longue durée, et, d'autre part, l'utilisation (constitution en 2018) de la provision pour le reversement des produits excédentaires des placements. Une partie de la somme dégagée pour le reversement (205,0 millions de francs) est transférée à la fin 2019 dans la provision pour la prévention ANP.

Dans l'ensemble, le résultat de l'exercice de l'AANP est de 32,2 millions de francs (13,0 millions en 2018). Ce résultat est versé au fonds de compensation AANP.

Masse salariale en hausse

La masse salariale assujettie au paiement des primes a augmenté de 3,1 milliards de francs, soit 2,0 %, pour atteindre 154,8 milliards.

16. Compte d'exploitation de l'assurance facultative des chefs d'entreprise

	2019	2018
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	22 144	21 986
Prestations pour soins et remboursement de frais	-5 776	-6 014
Indemnités journalières	-8 052	-7 119
Rentes et indemnités en capital	-11 144	-11 312
Allocations de renchérissement aux rentiers	-1 012	-1 038
Prestations d'assurance payées	-25 984	-25 483
Recettes de recours	1 010	736
Provisions pour prestations de courte durée	-2 100	-500
Provisions pour prestations de longue durée	-6 475	-12 566
Provisions pour allocations de renchérissement	-12 307	-3 713
Variation des provisions techniques	-20 882	-16 779
Charges d'exploitation	-5 945	-1 848
Produit des placements	10 637	11 419
Gains et pertes résultant des placements	-1 010	-1 731
Frais de gestion des placements	-378	-398
Prélèvement sur la provision pour risques découlant des placements	9 915	16 758
Provision pour reversement de produits exceptionnels des placements: prélèvement ou dotation	8 917	-8 917
Autres charges et produits	18 832	7 842
Résultat de l'activité opérationnelle	-1 576	-4 256
Résultat de l'exercice	-1 576	-4 256
Prélèvement sur le fonds de compensation AFC	-1 576	-4 256
Affectation du résultat de l'exercice	-1 576	-4 256

Commentaires sur le compte d'exploitation de l'assurance facultative des chefs d'entreprise

Augmentation des accidents

L'exercice sous revue s'est soldé par 9630 contrats (9139 en 2018) dans l'assurance facultative des chefs d'entreprise à la Suva. Les assurés à titre facultatif ont été victimes de 1652 accidents (1544 en 2018).

Nouvelles rentes

Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans l'assurance facultative des chefs d'entreprise s'est établi à 14 (10 en 2018), celui des rentes de survivants à 2 (3 en 2018).

Clôture négative

Dans le compte d'exploitation de l'assurance facultative des chefs d'entreprise, les recettes de primes d'une valeur de 22,1 millions de francs (22,0 millions en 2018) sont contrebalancées par des prestations d'assurance versées à hauteur de 26,0 millions de francs (25,5 millions en 2018), des recettes provenant d'actions récursoires à raison de 1,0 million de francs (0,7 million en 2018) et une variation des provisions techniques d'un montant de 20,9 millions de francs (16,8 millions en 2018).

En 2019, les charges d'exploitation se montent à 5,9 millions de francs (1,8 million en 2018) et le résultat net des placements à 9,3 millions de francs (9,3 millions en 2018).

Sous les autres charges et produits sont comptabilisées, d'une part, la dissolution de la provision pour risques découlant des placements (9,9 millions de francs, 16,8 millions en 2018), qui sert à renforcer les provisions pour prestations de longue durée, et, d'autre part, l'utilisation (constitution en 2018) de la provision pour le reversement des produits excédentaires des placements. Dans l'assurance facultative des chefs d'entreprise, celle-ci est créditée à la provision pour allocations de renchérissement.

Dans l'ensemble, l'assurance facultative des chefs d'entreprise réalise un excédent de charges de 1,6 million de francs (4,3 millions de francs en 2018). Cet excédent est prélevé sur le fonds de compensation AFC.

Masse salariale en hausse

La masse salariale assujettie au paiement des primes dans l'assurance facultative des chefs d'entreprise a augmenté de 12,7 millions de francs, soit 2,11 %, pour atteindre 613,8 millions.

17. Compte d'exploitation de l'assurance-accidents des chômeurs

	2019	2018
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	172 757	180 994
Prestations pour soins et remboursement de frais	-49 189	-56 165
Indemnités journalières	-70 912	-73 162
Rentes et indemnités en capital	-35 122	-33 607
Allocations de renchérissement aux rentiers	-1 429	-1 480
Prestations d'assurance payées	-156 652	-164 414
Recettes de recours	7 673	9 352
Provisions pour prestations de courte durée	-21 400	900
Provisions pour prestations de longue durée	-58 718	-90 306
Provisions pour allocations de renchérissement	-54 992	-17 705
Variation des provisions techniques	-135 110	-107 111
Exploitation de l'assurance	-16 272	-14 419
Prévention des accidents non professionnels	-982	-1 321
Charges d'exploitation	-17 254	-15 740
Produit des placements	47 332	48 956
Gains et pertes résultant des placements	-4 505	-7 438
Frais de gestion des placements	-1 676	-1 705
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	-253	-260
Prélèvement sur la provision pour risques découlant des placements	56 454	97 799
Provision pour reversement de produits exceptionnels des placements: prélèvement ou dotation	38 292	-38 292
Autres charges et produits	94 493	59 247
Résultat de l'activité opérationnelle	7 058	2 141
Résultat de l'exercice	7 058	2 141
Dotation au fonds de compensation AAC	6 916	2 283
Fonds de compensation pour la prévention ANP: dotation ou prélèvement	142	-142
Affectation du résultat de l'exercice	7 058	2 141

Commentaires sur le compte d'exploitation de l'assurance-accidents des chômeurs

Évolution des accidents

Au cours de l'exercice sous revue, les demandeurs d'emploi de notre pays ont subi 15 480 accidents (16 441 en 2018), ce qui s'explique par le recul du nombre de demandeurs d'emploi sur un marché du travail en bonne forme.

Nouvelles rentes

Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans l'assurance-accidents des chômeurs s'est établi à 62 (69 en 2018), celui des rentes de survivants à 4 (5 en 2018).

Clôture positive

Dans le compte d'exploitation de l'assurance-accidents des chômeurs, les recettes de primes d'une valeur de 172,8 millions de francs (181,0 millions en 2018) sont contrebalancées par des prestations d'assurance versées à hauteur de 156,7 millions de francs (164,4 millions en 2018), des recettes provenant d'actions récursoires à raison de 7,7 millions de francs (9,4 millions en 2018) et une variation des provisions techniques de 135,1 millions de francs (107,1 millions en 2018).

Les charges d'exploitation comprennent le secteur d'activité exploitation de l'assurance AAC à hauteur de 16,3 millions de francs (14,4 millions en 2018) et le secteur d'activité sécurité durant les loisirs (prévention des accidents non professionnels) à hauteur de 1,0 million de francs (1,3 million en 2018). Contrairement à la branche d'assurance ANP, le secteur d'activité sécurité durant les loisirs dans l'assurance-accidents des chômeurs peut être entièrement financé par le biais des recettes correspondantes du supplément de prime. Le résultat négatif de la sécurité durant les loisirs dans les comptes annuels 2018 était dû à une allocation de moyens non appropriée. Ce résultat est corrigé dans les comptes annuels 2019.

En 2019, les placements donnent un résultat net de 41,2 millions de francs (39,8 millions en 2018). La contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels s'élève à 0,3 million de francs (0,3 million en 2018); elle est transférée, conformément à l'art. 87 al. 2 LAA, sur le compte séparé de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST.

Sous les autres charges et produits sont comptabilisées, d'une part, la dissolution de la provision pour risques découlant des placements (56,5 millions de francs, 97,8 millions en 2018), qui sert à renforcer les provisions pour prestations de longue durée, et, d'autre part, l'utilisation (constitution en 2018) de la provision pour le reversement des produits excédentaires des placements. Dans l'assurance-accidents des chômeurs, celle-ci est créditée à la provision pour allocations de renchérissement.

Dans l'ensemble, le résultat de l'exercice de l'AAC est de 6,9 millions de francs (2,3 millions en 2018). Ce résultat est versé au fonds de compensation.

Masse salariale en baisse

La masse salariale assujettie au paiement des primes de cette branche d'assurance s'est élevée à 5,0 milliards de francs, ce qui correspond à une diminution de 4,68 %, soit 242,8 millions de francs.

18. Compte d'exploitation de l'assurance militaire

	2019	2018
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	19 647	19 116
Prestations pour soins et remboursement de frais	-72 122	-67 931
Indemnités journalières	-25 377	-25 824
Rentes et indemnités en capital	-80 153	-81 427
Prestations d'assurance payées	-177 652	-175 182
Recettes de recours	404	940
Charges d'exploitation	-20 055	-20 491
Dépenses récupérées au titre de l'assurance militaire	177 656	175 617
Autres charges et produits	177 656	175 617
Résultat de l'activité opérationnelle	0	0
Résultat de l'exercice	0	0

Commentaires sur le compte d'exploitation de l'assurance militaire

La Confédération a transféré la gestion de l'assurance militaire à la Suva le 1^{er} juillet 2005. La Suva gère l'assurance militaire comme une assurance sociale autonome régie par le droit de l'assurance militaire. Pour autant qu'elles ne soient pas couvertes par les primes des assurés ou les recettes provenant d'actions récursoires, les prestations d'assurance et les dépenses administratives continuent à être financées par la Confédération sous une forme spéciale du système de répartition. La Suva tient pour l'assurance militaire un compte d'exploitation séparé qui constitue la base des prestations remboursées par la Confédération.

L'assurance militaire concrétise, en tant qu'institution investie de la responsabilité étatique, le mandat constitutionnel qui prévoit la couverture d'assurance complète des personnes au service de la Confédération dans le cadre du maintien de la sécurité et de la paix. Elle couvre toutes les affections physiques, mentales ou psychiques de l'assuré qui se manifestent durant les services et activités mentionnés.

Le risque actuariel est assumé par la Confédération. La Suva agit en tant qu'organisme de règlement fiduciaire, et non comme assureur de la Confédération. En vertu de cette disposition, elle n'a aucune obligation contractuelle ou de fait de constituer des provisions pour des prestations en capital.

Prestations pour soins

Les chiffres de l'assurance militaire sont bons et se situent dans les limites du budget. Les frais de traitement englobent les dépenses en rapport avec les traitements médicaux. Par rapport à l'année précédente, ils connaissent une hausse de +6,2 %. Les nouveaux cas ont augmenté de +5,6 %. Outre une montée générale des coûts et quelques cas très coûteux, il manquait par ailleurs en 2018 une école de recrues. Par rapport à l'exercice précédent, les indemnités journalières ont diminué de 1,7 %, une réduction qui s'explique notamment par les projets d'optimisation.

Diminution des paiements de rentes

La gestion des cas, conjuguée à une action résolue en faveur de la réinsertion professionnelle, a permis d'abaisser encore le nombre des nouvelles rentes d'invalidité. La baisse du coût des rentes est également due à des facteurs démographiques. De nombreuses prestations ont été allouées du fait d'une atteinte à la santé survenue dans les années cinquante ou soixante. Ces bénéficiaires de rente sont aujourd'hui à l'âge de la retraite. Du fait de la structure d'âge, le nombre des décès est nettement supérieur au nombre des nouvelles rentes allouées. En 2019, cette évolution est restée marquée et montre, par rapport à l'exercice précédent, une diminution de -1,6 %.

Charges d'exploitation de l'assurance

Conformément à la convention passée, la Confédération rembourse à la Suva, pour la gestion de l'assurance militaire, les frais d'exploitation effectifs engendrés par l'exécution de la LAM. En ce qui concerne les dépenses administratives, le résultat obtenu est également bon. Par rapport à l'exercice précédent, les coûts ont diminué d'environ 2 %.

Rapport de l'organe de révision

à la Commission de contrôle des finances à l'attention du Conseil de la Suva et du Conseil fédéral sur les comptes annuels de la Suva, Lucerne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Suva (aux pages 35 à 68), comprenant le compte d'exploitation général, le bilan, le tableau de financement, le tableau des fonds propres et l'annexe, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil de la Suva

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux méthodes comptables indiquées dans l'annexe, incombe au Conseil de la Suva. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de la Suva est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes aux méthodes comptables indiquées dans l'annexe.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de la Suva et de la Direction.

Le Conseil de la Suva est tenu de respecter les dispositions légales sur le financement des prestations de courte durée et des rentes conformément à l'art. 90 LAA (respect des prescriptions sur les procédures de financement). Selon l'art. 64b al. 1 LAA, l'organe de révision vérifie le respect de ces dispositions. Sur la base de notre audit, nous attestons que les dispositions légales sur le financement pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Hieronymus T. Dormann
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

Elina Monsch
Expert-réviser agréé

Zurich, le 21 avril 2020

Rapport de la Commission de contrôle des finances

Sur mandat de la Commission de contrôle des finances, KPMG SA a procédé, en sa qualité d'organe de révision, à un contrôle ordinaire des comptes annuels 2019 de la Suva. Selon son appréciation, les comptes de l'exercice 2019 sont conformes aux dispositions légales ainsi qu'aux règles d'établissement du bilan et aux principes d'évaluation figurant dans l'annexe des comptes annuels de la Suva.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, KPMG SA a par ailleurs confirmé l'existence, pour l'établissement des comptes annuels, d'un système de contrôle interne (SCI) établi selon les directives du Conseil de la Suva et de la Direction.

Au vu des rapports de KPMG SA relatifs aux contrôles effectués selon les normes d'audit en vigueur en Suisse, la Commission de contrôle des finances estime que ces contrôles constituent une base suffisante pour recommander l'approbation des comptes annuels.

La Commission de contrôle des finances propose au Conseil de la Suva d'approuver les comptes annuels de la Suva pour l'exercice 2019 à l'attention du Conseil fédéral.

Lucerne, le 21 avril 2020

Commission de contrôle des finances de la Suva

Le président: Roman Rogger

Le vice-président: Urs Masshardt

Les membres: Judith Bucher, Kurt Gfeller, Franziska Bitzi Staub

La secrétaire: Alexandra Molinaro

Commentaires sur les comptes annuels 2019

Placements

Année de placement 2019

La Suva a réalisé une performance de 9,3 % sur ses placements durant l'exercice 2019. Grâce à la forte hausse mondiale des marchés des actions, les placements en actions ont contribué pour la plus large part à cette performance positive. Les investissements dans des obligations, des crédits, l'immobilier et des placements alternatifs, dont les performances sont tout à fait positives, ont aussi joué un rôle dans ce résultat. Les placements sur le marché monétaire, en revanche, ont continué de souffrir des taux d'intérêt négatifs et les frais de couverture pour les risques de change engendrés en raison de l'écart de taux par rapport aux monnaies étrangères ont parfois été considérables.

Après la clôture de l'exercice 2019, mais avant la publication des présents comptes annuels, les marchés financiers se sont effondrés à la suite de la crise liée au coronavirus. Les marchés des actions ont perdu plus de 20 à 30 % en quelques jours seulement et les marchés des obligations également ont essuyé des pertes de l'ordre de quelques pourcents. Grâce à une stratégie de placement largement diversifiée et axée sur le long terme, la Suva est apte à surmonter ces turbulences. Une bonne moitié du patrimoine est investie en titres de crédit et à revenu fixe, 32 % en actions et en private equity, environ 13 % dans l'immobilier tant direct qu'indirect, le reste étant constitué d'autres placements alternatifs.

Performance

L'exercice 2019 s'est soldé pour la Suva par une performance de 9,3 % (-2,7 % en 2018). La valeur de marché des placements au 31 décembre 2019 s'établit à 53801,2 millions de francs (49699,2 millions en 2018).

Rendement direct

Le rendement direct est calculé sur le capital moyen investi en tenant compte des intérêts perçus et courus, des dividendes encaissés et des autres revenus courants. L'exercice 2019 s'est soldé par un rendement direct de 2,3 % (2,2 % en 2018).

Le tableau ci-après indique le rendement direct et la performance des placements au cours des cinq dernières années:

Année	Rendement direct	Rendement total (performance)
	en %	en %
2015	2,2	1,2
2016	2,2	4,1
2017	2,3	7,8
2018	2,2	-2,7
2019	2,3	9,3
Moyenne géométrique des trois dernières années	2,3	4,7
Moyenne géométrique des cinq dernières années	2,2	3,9

Solvabilité

Risque, solvabilité et fonds propres

Les primes et les provisions techniques sont déterminées de manière à pouvoir couvrir la charge des sinistres dans son intégralité, à condition que la marche des affaires se déroule comme prévu. Dans la réalité, cependant, et sous l'effet de plusieurs risques, celle-ci peut s'écarter des pronostics. Ces écarts sont compensés par les fonds propres: si la marche des affaires est plus favorable que prévu, les excédents permettent la constitution de fonds propres. En revanche, si la marche des affaires est plus défavorable que prévu, les déficits sont comblés par des prélèvements sur les fonds propres. Les fonds propres préservent ainsi les droits des assurés contre les conséquences de plusieurs risques. La solvabilité est établie si les fonds propres sont suffisants pour garantir un niveau de sécurité déterminé contre les principaux risques.

Risques principaux

L'exploitation de l'assurance, d'une part, présente des risques liés tout d'abord aux fluctuations conjoncturelles ou aléatoires dans l'évolution des sinistres. À cela s'ajoutent des risques découlant de sinistres importants, tels que des catastrophes naturelles, ainsi que des risques d'inflation, notamment des coûts médicaux. Néanmoins, le risque de placement constitue, pour la Suva, le principal facteur de risque. Il comprend aussi bien les fluctuations normales dues à la volatilité boursière que l'éventualité d'une grave crise sur les marchés financiers.

Structure des fonds propres

Les fonds propres englobent d'abord les réserves générales et les fonds de compensation, qui figurent au bilan et dans le tableau des fonds propres. Ils préservent les droits des assurés en premier lieu contre les risques liés à l'exploitation de l'assurance. Les provisions pour risques découlant des placements servent pour l'essentiel à limiter le risque de placement, selon l'annexe 11 aux comptes annuels. C'est pourquoi elles sont aussi considérées comme des fonds propres aux fins de la solvabilité.

Exigences relatives aux fonds propres

La Confédération fixe la valeur cible des fonds propres. Aux termes de l'art. 111 al. 4 OLAA, les fonds propres doivent suffire à couvrir un événement dommageable tel qu'il se produit une fois seulement en cent ans. Cela correspond mathématiquement à l'«expected shortfall» annuel au niveau de confiance de 1 %. La Suva doit rendre compte une fois par an de sa sécurité et de sa solvabilité financières au Conseil fédéral. Pour qu'à l'inverse les moyens mobilisés par la garantie de la solvabilité ne soient pas trop importants, le Conseil de la Suva a fixé des plafonds pour les différents postes de fonds propres.

Gestion des fonds propres

La première priorité de la gestion des fonds propres est toujours le respect des exigences prudentielles et, partant, la préservation appropriée des droits des assurés. Cependant, si les limites posées par le Conseil de la Suva sont dépassées, les excédents sont alors reversés aux assurés sous la forme de primes plus basses. Dans l'assurance contre les accidents professionnels, un montant total de 330 millions de francs sur les fonds de compensation excédentaires a été reversé aux assurés depuis 2013. De plus, 703 millions de francs de produits excédentaires des placements sont reversés en 2019 et 2020 dans l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels.

Aperçu des fonds propres pour la solvabilité

	2019	2018	2017	2016	2015
	mio. CHF				
Fonds propres selon le tableau	3 155	3 024	3 018	2 717	2 707
Provisions pour risques découlant des placements	11 044	9 211	15 338	12 671	11 798
Total des fonds propres pour la solvabilité	14 199	12 235	18 356	15 388	14 505
Expected shortfall	8 246	8 630	9 227	8 247	7 811
Quotient de solvabilité*	172 %	142 %	199 %	187 %	186 %

* La valeur en 2019 est provisoire et est encore susceptible de changer de quelques points de pourcentage.

Comparaison sur cinq ans

Bilan

	2019	2018	2017	2016	2015
	mio. CHF				
Somme du bilan	58 412,5	54 863,9	48 723,8	46 840,4	44 460,6
Actif					
Placements	53 672,2	49 560,2	43 089,6	41 357,7	39 957,2
Immobilisations incorporelles	121,0	133,1	145,2	157,3	254,2
Immobilisations corporelles	32,5	37,7	46,4	47,7	49,3
Stocks de matériel et d'articles manufacturés	-	-	1,6	0,5	1,8
Créances	4 147,7	4 437,2	4 538,8	4 458,8	3 150,6
Disponibilités	286,2	531,4	717,4	614,2	789,8
Comptes de régularisation actifs	152,9	164,3	184,8	204,2	257,7
Passif					
Provisions pour prestations de courte durée	9 253,1	8 872,5	8 704,9	8 539,4	8 372,1
Provisions pour prestations de longue durée (y c. supplément pour allocations de renchérissement)	29 562,5	27 415,4	24 228,2	24 072,8	23 932,7
Provisions techniques	38 815,6	36 287,9	32 933,1	32 612,2	32 304,8
Provisions non techniques	11 715,0	10 473,6	7 503,4	6 334,5	5 667,5
Engagements financiers	2,0	7,2	17,4	15,4	11,6
Autres engagements	307,8	335,4	296,1	292,4	252,3
Comptes de régularisation passifs	4 416,7	4 736,3	4 955,1	4 868,7	3 517,0
Réserves générales	1 332,9	1 332,9	1 332,9	1 333,3	1 292,2
Fonds de compensation	1 822,4	1 690,6	1 685,8	1 383,8	1 415,2
Fonds propres	3 155,3	3 023,5	3 018,7	2 717,1	2 707,4

Compte d'exploitation général

	2019	2018	2017	2016	2015
	mio. CHF				
Primes (valeur brute, pertes déduites)	4 352,4	4 253,8	4 165,4	4 131,4	4 239,6
Prestations pour soins et remboursement de frais	-1 323,9	-1 333,7	-1 378,1	-1 401,8	-1 345,9
Indemnités journalières	-1 491,9	-1 442,0	-1 403,3	-1 389,9	-1 332,9
Rentes et indemnités en capital	-1 424,0	-1 417,7	-1 426,9	-1 409,9	-1 395,7
Allocations de renchérissement aux rentiers	-223,9	-234,4	-245,1	-255,4	-265,3
Prestations d'assurance payées	-4 463,7	-4 427,8	-4 453,4	-4 457,0	-4 339,8
Recettes de recours	178,4	189,9	181,3	199,5	154,1
Provisions pour prestations de courte durée	-380,6	-167,6	-165,5	-167,3	-157,0
Provisions pour prestations de longue durée	-2 079,8	-3 165,7	-137,4	-114,0	-126,1
Provisions pour allocations de renchérissement	-67,3	-21,4	-18,0	-26,1	-7,2
Variation des provisions techniques	-2 527,7	-3 354,7	-320,9	-307,4	-290,3
Charges d'exploitation	-535,6	-552,8	-538,9	-700,3	-557,3
Produit des placements	1 190,8	1 210,3	1 169,8	1 081,8	1 090,1
Gains et pertes résultant des placements	-193,9	-261,3	23,7	19,7	-381,6
Frais de gestion des placements	-42,0	-42,0	-42,7	-44,6	-45,3
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail	90,0	89,9	86,9	92,7	93,3
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	-97,8	-95,2	-92,0	-92,3	-91,2
Dépenses récupérées au titre de l'assurance militaire	177,6	175,6	184,1	194,4	197,2
Prélèvement sur la provision pour risques découlant des placements	1 881,1	3 831,5	-	-	-
Reversement de produits exceptionnels des placements: prélèvement ou dotation	784,5	-958,0	-	-	-
Dotation à la provision pour prévention ANP	-205,0	-	-	-	-
Autres charges et produits	2 630,4	3 043,8	179,0	194,8	199,3
Réduction des produits exceptionnels des placements	-532,3	-	-	-	-
Résultat de l'activité opérationnelle	56,8	59,2	363,3	117,9	68,9
Résultat des activités accessoires	0,2	0,9	0,4	-	-
Versement réglementaire à la réserve générale	-	-	-	-40,8	-41,9
Résultat de l'exercice avant réduction du fonds de compensation	57,0	60,1	363,7	77,1	27,0
Réduction du fonds de compensation	0,5	-55,2	-62,1	-44,9	-47,7
Résultat de l'exercice après réduction du fonds de compensation	57,5	4,9	301,6	32,2	-20,7

Provisions pour prestations de longue durée (sans supplément pour allocations de renchérissement)

	2019	2018	2017	2016	2015
	mio. CHF				
Prestations de longue durée AAP	13 121,6	12 183,4	10 938,0	10 935,3	10 912,5
Variation	938,2	1 245,4	2,7	22,8	33,5
Prestations de longue durée AANP	15 089,0	14 012,6	12 195,1	12 092,1	12 011,8
Variation	1 076,4	1 817,5	103,0	80,3	99,8
Prestations de longue durée AFC	228,2	221,7	209,1	213,1	212,4
Variation	6,5	12,6	-4,0	0,7	-8,8
Prestations de longue durée AAC	953,7	895,0	804,7	769,1	758,9
Variation	58,7	90,3	35,6	10,2	1,7
Total	29 392,5	27 312,7	24 146,9	24 009,6	23 895,6

Provision pour prestations de courte durée (cas courants)

	2019	2018	2017	2016	2015
	mio. CHF				
Provision	9 253,1	8 872,5	8 704,9	8 539,4	8 372,1
Variation	380,6	167,6	165,5	167,3	157,0

Masse salariale assurée

	2019	2018	2017	2016	2015
	mio. CHF				
Assurance contre les accidents professionnels	155 543,1	152 449,3	149 547,9	147 875,0	143 545,2
Variation	3 093,8	2 901,4	1 672,9	4 329,8	722,1
Assurance contre les accidents non professionnels	154 747,7	151 672,3	148 775,6	147 098,1	142 754,6
Variation	3 075,4	2 896,7	1 677,5	4 343,5	678,2
Assurance-accidents des chômeurs	4 948,4	5 191,2	5 093,8	5 215,0	4 762,0
Variation	-242,8	97,4	-121,2	453,0	259,2

Évolution du nombre des accidents

	2019	2018	2017	2016	2015
	Cas	Cas	Cas	Cas	Cas ¹⁾
Assurance contre les accidents professionnels	181 051	178 772	175 239	175 589	178 478
Variation	2 279	3 533	-350	-2 889	-1 826
Assurance contre les accidents non professionnels	278 924	276 317	268 934	263 987	265 209
Variation	2 607	7 383	4 947	-1 222	3 849
Assurance facultative des chefs d'entreprise	1 652	1 544	1 139	1 094	1 135
Variation	108	405	45	-41	-11
Assurance-accidents des chômeurs	15 480	16 441	17 655	17 647	16 375
Variation	-961	-1 214	8	1 272	1 101
Maladies professionnelles	2 639	2 543	2 734	2 693	1 837
Variation	96	-191	41	856	257
Total	479 746	475 617	465 701	461 010	463 034

¹⁾ Le nombre de cas indiqué pour 2015 est différent des chiffres publiés dans le rapport de gestion 2015 en raison d'ajustements internes.

Évolution des valeurs de marché des placements

	2019	2018	2017	2016	2015
	mio. CHF				
Disponibilités	1 784,5	1 711,1	2 532,7	2 328,1	1 944,1
Hypothèques	738,2	692,1	652,2	549,4	500,0
Prêts et crédits syndiqués	6 114,4	5 802,3	5 594,8	5 538,2	5 722,8
Obligations en CHF	9 656,2	9 344,1	9 023,3	8 171,3	8 477,9
Obligations en monnaies étrangères	6 369,4	5 889,1	5 687,4	5 253,0	4 847,7
Placements immobiliers indirects	1 524,8	1 340,8	1 492,8	1 346,1	1 355,9
Immeubles de placement (immeubles en construction inclus)	5 466,5	5 218,1	5 099,6	4 960,9	4 826,1
Actions suisses	3 574,7	3 086,2	3 430,0	3 192,3	3 332,4
Actions étrangères	8 094,2	6 987,8	8 205,8	7 680,8	6 917,0
Placements alternatifs	9 869,8	9 324,1	9 320,2	8 977,4	8 684,5
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité	479,5	164,5	164,0	-36,1	-205,6
Intérêts courus (diverses catégories de placement)	129,0	138,9	156,1	168,3	191,4
Total des valeurs de marché des placements	53 801,2	49 699,2	51 358,8	48 129,8	46 594,2

Chiffres relatifs au domaine de l'assurance

Prestations d'assurance

	2019	2018	+/-
	mio. CHF	mio. CHF	en %
Assurance contre les accidents professionnels	1 790	1 781	0,5
Assurance contre les accidents non professionnels	2 313	2 281	1,4
Assurance facultative des chefs d'entreprise	26	26	0,0
Assurance-accidents des chômeurs	157	165	-4,8
Assurance militaire	178	175	1,7
Total des prestations d'assurance¹⁾	4 464	4 428	0,8

Accidents et maladies professionnelles

	2019	2018	+/-
	Cas	Cas	en %
Accidents enregistrés (AAP, AANP, AFC, AAC)	477 107	473 074	0,9
Accidents professionnels	181 051	178 772	1,3
Accidents non professionnels	278 924	276 317	0,9
Accidents concernant l'AFC	1 652	1 544	7,0
Accidents concernant l'AAC	15 480	16 441	-5,8
Maladies professionnelles enregistrées	2 639	2 543	3,8
Total des accidents et des maladies professionnelles enregistrés	479 746	475 617	0,9

Rentes

	2019	2018	+/-
	Cas	Cas	en %
Nouvelles rentes allouées	1 546	1 806	-14,4
pour invalides	1 282	1 522	-15,8
pour survivants	264	284	-7,0
Nouvelles indemnités pour atteinte à l'intégrité fixées	4 304	4 138	4,0
Rentes d'invalidité versées	68 612	69 774	-1,7
Rentes de survivants versées	15 097	15 530	-2,8

¹⁾ Prestations pour soins, remboursement de frais, indemnités journalières, rentes, prestations en capital, allocations de renchérissement, à l'exclusion des dotations à la réserve pour accidents non liquidés, au capital de couverture des rentes et de la contribution à la prévention des accidents et maladies professionnelles

Procédure de recours

	2019	2018	+/-
	Cas	Cas	en %
Nombre d'oppositions déposées	3 836	3 778	1,5
Recours devant les tribunaux cantonaux d'assurance	1 071	1 048	2,2
Jugements entièrement en faveur de la Suva	757	692	9,4
Jugement partiellement en faveur de la Suva	96	94	2,1
Jugements défavorables à la Suva	198	169	17,2
Recours jugés par les tribunaux cantonaux d'assurance	1 051	955	9,1
interjetés par des assurés	139	151	-7,9
interjetés par la Suva	30	29	3,4
Recours au Tribunal fédéral	169	180	-6,1
Jugements entièrement en faveur de la Suva	146	153	-4,6
Jugements partiellement en faveur de la Suva	14	17	-17,6
Jugements défavorables à la Suva	8	12	-33,3
Recours jugés par le Tribunal fédéral	168	182	-7,7

Adresses

Siège

Suva

Fluhmattstrasse 1, 6002 Lucerne
Tél. 041 419 51 11, 0848 830 830
Fax 041 419 58 28, 0848 830 831
www.suva.ch

Agences

Suva Aarau

Rain 35, 5001 Aarau
Tél. 062 836 15 15
Fax 062 836 16 49

Suva Basel

St. Jakobs-Strasse 24, 4002 Basel
Tél. 061 278 46 00
Fax 061 278 46 21

Suva Bellinzona

Piazza del Sole 6, 6501 Bellinzona
Tél. 091 820 20 11
Fax 091 820 22 10

Suva Bern

Laupenstrasse 11, 3001 Bern
Tél. 031 387 33 33
Fax 031 387 33 34

Suva La Chaux-de-Fonds et Delémont

Site de La Chaux-de-Fonds
Avenue Léopold-Robert 25
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 911 31 11
Fax 032 911 31 13

Site de Delémont

Quai de la Sorne 22, 2800 Delémont 1
Tél. 032 424 44 11
Fax 032 424 44 12

Suva Chur und Linth

Site de Coire
Tittwiesenstrasse 25, 7001 Chur
Tél. 081 286 26 11
Fax 081 286 26 66

Site de Ziegelbrücke

Ziegelbrückstrasse 64, 8866 Ziegelbrücke
Tél. 055 617 24 24
Fax 055 617 24 25

Suva Fribourg

Rue de Locarno 3, 1701 Fribourg
Tél. 026 350 36 11
Fax 026 350 36 21

Suva Genève

Rue Ami-Lullin 12, 1211 Genève 3
Tél. 022 707 84 04
Fax 022 707 85 05

Suva Lausanne

Avenue de la Gare 19, 1001 Lausanne
Tél. 021 310 81 11
Fax 021 310 81 10

Suva Sion

Avenue de Tourbillon 36, 1951 Sion
Tél. 027 329 12 12
Fax 027 329 12 13

Suva Solothurn

Schänzlistrasse 8, 4501 Solothurn
Tél. 032 626 45 45
Fax 032 626 45 46

Suva St. Gallen

Unterstrasse 15, 9001 St. Gallen
Tél. 071 227 73 73
Fax 071 227 73 77

Suva Wetzikon

Guyer-Zeller-Strasse 27, 8620 Wetzikon ZH
Tél. 044 933 95 11
Fax 044 933 95 55

Suva Winterthur

Lagerhausstrasse 15, 8401 Winterthur
Tél. 052 265 71 71
Fax 052 265 70 91

Suva Zentralschweiz

Löwenplatz 1, 6002 Luzern
Tél. 041 418 86 86
Fax 041 418 86 88

Suva Zürich

Dreikönigstrasse 7, 8022 Zürich
Tél. 044 205 91 11
Fax 044 205 90 20

Numéros de service de l'agence de votre région

Tél. 0848 820 820
Fax 0848 820 821

Cliniques

Rehaklinik Bellikon

Mutschellenstrasse 2, 5454 Bellikon
Tél. 056 485 51 11
Fax 056 485 54 44
www.rehabellikon.ch

Clinique romande de réadaptation

Avenue Grand-Champsec 90, 1951 Sion
Tél. 027 603 30 30
Fax 027 603 30 31
www.crr-suva.ch

Sécurité au travail

Suva Luzern

Rösslimattstrasse 39, 6002 Luzern
Tél. 041 419 51 00
Fax 041 419 57 57

Suva Lausanne

Avenue de la Gare 23, 1001 Lausanne
Tél. 021 310 80 40
Fax 021 310 80 49

Suva Bellinzona

Piazza del Sole 6, 6501 Bellinzona
Tél. 091 820 20 42
Fax 091 820 22 30

Sécurité durant les loisirs

Suva Luzern

Rösslimattstrasse 39, 6002 Luzern
Tél. 041 419 51 00
Fax 041 419 57 57

Suva Fribourg

Rue de Locarno 3, 1701 Fribourg
Tél. 026 350 36 11
Fax 026 350 36 21

Suva Bellinzona

Piazza del Sole 6, 6501 Bellinzona
Tél. 091 820 20 42
Fax 091 820 22 30

Assurance militaire

Militärversicherung Bern

Laupenstrasse 11, 3001 Bern
Tél. 031 387 35 35
Fax 031 387 35 70

Militärversicherung St. Gallen

Unterstrasse 15, 9001 St. Gallen
Tél. 071 227 75 11
Fax 071 227 75 10

Assurance militaire Genève

Rue Ami-Lullin 12, 1211 Genève 3
Tél. 022 707 85 55
Fax 022 707 85 56

Assicurazione militare Bellinzona

Piazza del Sole 6, 6501 Bellinzona
Tél. 091 820 20 11
Fax 091 820 21 20

Le modèle Suva

Les quatre piliers



La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation.



Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.



La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée du Conseil de la Suva, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.



La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'État.

Suva

Communication d'entreprise
Case postale, 6002 Lucerne
Tél. 041 419 58 51
medias@suva.ch
www.suva.ch

Conception graphique: MetaDesign SA, Zurich
Portraits: Keren Bisaz, Fribourg, Christof Schürpf, Lucerne, et Christian Grund, Zurich
Direction du projet: Marcel Hauri, Suva

Le rapport de gestion de la Suva est disponible:

- en version électronique sous forme de fichier PDF en langues française, allemande, italienne et anglaise
- sous forme imprimée en version condensée en langues française, allemande et italienne

Téléchargement et commandes

Téléchargement du rapport de gestion: www.suva.ch/1278-107-19.f
Commande de la version condensée: www.suva.ch/1280-19.f

Référence

1278-107-19.f

Reproduction autorisée avec mention de la source.
© Suva, juin 2020